



Au menu demain: des insectes

PAGE 5



© REPORTERS

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



© REPORTERS

Psychologie

N'être ou ne pas naître

La perte d'un enfant avant sa naissance est souvent un sujet tabou. En parler facilite le deuil.

PAGE 6



Soins de santé

50 ans de protection solidaire

En Marche ouvre les pages de l'histoire, décrypte les arcanes du système actuel et jette un regard aiguisé sur l'avenir. Pour comprendre le ticket modérateur et bien d'autres choses...

PAGES 7 À 10 ET 16

Plus de 65 ans

Perte d'autonomie

L'allocation d'aide aux personnes âgées est trop peu connue. En voie de régionalisation, que va-t-elle devenir?

PAGE 2

Loisirs adaptés

Des vacances actives

Rando, baignade, pétanque, ski nautique... Grâce à du matériel spécialement conçu, la pratique de certains loisirs reste accessible à tous.

PAGE 13

Le service social vous informe

L'allocation pour l'aide aux personnes âgées

Vous avez 65 ans ou plus et bénéficiez d'une pension de retraite ou de survie et/ou d'une garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa)? Votre autonomie est réduite dans vos activités quotidiennes? Peut-être pouvez-vous bénéficier d'une allocation pour l'aide aux personnes âgées.



lon l'importance de la perte d'autonomie. A chacune de ces catégories correspond un montant d'allocation qui va de 81,81 à 549,15 euros par mois.

En outre, la DG Personnes Handicapées opère une analyse détaillée des revenus de la personne. En fonction de ceux pris en compte, le droit à l'allocation peut être total (100 % du montant de la catégorie), partiel ou nul (trop de revenus).

Précisons que la reconnaissance du droit à l'APA ouvre le droit à certains avantages sociaux (tarif social téléphonique, fonds social chauffage, forfait malade chronique...). Le bénéfice de chacun de ces droits est soumis à des conditions particulières dans lesquelles nous n'entrons pas ici.

Comment faire?

La demande d'APA doit être introduite auprès de l'administration communale, par la personne âgée elle-même ou par un tiers majeur ayant procuration. L'employé communal remet un formulaire à remplir (données administratives et perte d'autonomie) et deux formulaires à faire compléter par le médecin (données médicales). Des rapports médicaux récents et pertinents peuvent être joints à la demande.

Une fois le dossier consulté ou la personne entendue, la DG Personnes Handicapées lui fait part de sa décision par courrier. En cas de désaccord avec celle-ci, la personne

L'aide aux personnes âgées (communément appelée APA) est une allocation sociale délivrée par la Direction Générale (DG) Personnes Handicapées du Service public fédéral des Affaires sociales. Elle est accordée aux personnes âgées de 65 ans ou plus en raison de la réduction de leur autonomie et de leurs revenus modestes.

Pour bénéficier de l'APA, il faut être Belge ou inscrit comme étranger au registre de la population (moyennant des conditions supplémentaires) et avoir sa résidence principale en Belgique.

Le médecin de la DG Personnes Handicapées rencontre la personne ou procède à l'examen du dossier 'sur pièces' et évalue la difficulté que son handicap représente dans ses activités de tous les jours au regard de six critères : se déplacer, se préparer à manger et manger, faire sa toilette et s'habiller, entretenir son logement et accomplir des tâches ménagères, évaluer et éviter les dangers, avoir des contacts avec autrui. Pour chacun de ces critères, le médecin attribue un score allant de 1 à 3 points. La somme de ces points détermine la catégorie à laquelle appartient la personne (échelle allant de 1 à 5) se-

Vers une assurance dépendance francophone

Malgré son utilité évidente pour les personnes âgées dépendantes et leur entourage, l'APA n'est pas connue du grand public: elle n'est accordée qu'à 8 % des seniors de plus de 65 ans et ce, principalement en Flandre (70 %). De plus, la situation est tout sauf sécurisée: l'APA sera transférée aux entités fédérées théoriquement à partir de fin 2014, comme stipulé dans la sixième réforme de l'Etat. Eneo, mouvement social des aînés, plaide pour transformer cette instabilité institutionnelle en une opportunité de créer une véritable assurance dépendance francophone (1). Voici ses propositions.

1. Prévoir un examen automatique : La nécessité d'introduire une demande constitue une barrière administrative et psychologique. A l'instar de ce qui existe pour la Grapa, la mise en place d'un système d'examen automatique du droit est souhaitable. A défaut, le renforcement des canaux et points d'informations est indispensable.

2. Assouplir les conditions et majorer les allocations : Afin que l'APA devienne de fait une assurance dépendance, la majoration des montants octroyés aux bénéficiaires s'impose. En outre, les plafonds d'abattement de revenus fixés dans chaque catégorie selon le degré de handicap doivent être revus à la hausse. Ils sont manifestement trop bas, d'autant plus que les coûts de séjour et de soins augmentent au fil de l'âge.

3. Revoir la 'clé de répartition' : Lors du transfert de l'APA vers les Régions, les moyens financiers seront répartis selon la clé de répartition de la population des plus de 80 ans. Ils évolueront ensuite en fonction de ce nombre, de l'inflation et de 82,5 % de la croissance du PIB. Difficile, dans ce cadre, de pouvoir envisager de mener une politique de bien-être des aînés, digne de ce nom. Mettre en place une assurance dépendance qui intègre l'APA, ses missions et son budget paraît la seule piste pour une action efficace.

// PH. ANDRIANNE & K. NAITO

(1) Il s'agit d'assurer une couverture financière des aides et services à l'attention des personnes dépendantes.

peut soit demander la révision du dossier (en apportant un éclairage ou des éléments nouveaux), soit introduire un recours auprès du Tribunal

de travail, dans les trois mois à compter de la réception de la décision.

// SERVICE SOCIAL

Le service social de la MC

Les Centres de Service social de la Mutualité chrétienne sont à votre disposition pour toute question sociale.

Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou surfez sur www.mc.be pour connaître les horaires de la permanence proche de chez vous.

Conseils juridiques

Un propriétaire peut-il refuser au locataire de quitter son logement ?

Naissance d'un enfant, achat d'une maison, divorce ou séparation... Les changements qui surviennent au cours d'une vie sont nombreux et impliquent généralement un déménagement. Certains locataires privilégient donc les baux de courte durée. Mais une fois conclu, le bail peut-il être rompu avant terme ?

Avant tout, il est important de différencier le bail de résidence principale de neuf ans du bail de courte durée (lire ci-contre). Si les règles sont claires pour le premier, elles restent floues pour le second. En effet, pour les baux de courte durée, la loi ne prévoit aucun mode de résiliation spécifique. Propriétaire et locataire se réfèrent alors à ce qui est prévu dans le contrat.

> Le contrat de bail ne prévoit pas de résiliation anticipée

En principe, dans ce cas, le locataire et le propriétaire ne peuvent pas y mettre fin avant le terme prévu par le contrat. A titre d'exemple, si le bail a été signé le 1er juin 2012 pour deux ans, il ne se termine que le 31 mai 2014. Attention toutefois, car cette fin n'est pas automatique : le locataire

ou le propriétaire prudent enverra un congé, par lettre recommandée, trois mois avant l'échéance prévue. Cela évitera une prolongation tacite du contrat.

Si le locataire souhaite quitter le logement avant terme, il doit tenter de trouver un accord amiable avec son propriétaire en lui demandant, par exemple, d'autoriser un remplaçant ou en lui proposant de lui verser une indemnité de rupture. La prudence impose que l'accord soit rédigé par écrit (en autant d'exemplaires que de parties), signé et daté par le propriétaire et le locataire. L'accord précise s'il y aura ou pas une indemnité de rupture, ainsi que le sort de la garantie locative. Il est également important d'indiquer que, suite à cet accord, "les parties sont quittes et li-

bres de toutes obligations l'une envers l'autre".

Si aucun accord n'est trouvé, le locataire peut entamer des démarches auprès du juge de paix. Il peut soit proposer une conciliation, soit demander au juge d'autoriser la rupture du bail. Un refus catégorique du propriétaire peut être considéré comme abusif par le juge. Le locataire pourra

donc quitter son logement. Par contre, une indemnité de rupture sera généralement décidée en contrepartie de la rupture anticipée.

> Le contrat de bail prévoit un mode de résiliation

Dans ce cas, le locataire doit suivre les indications prévues dans le contrat. Généralement, celles-ci sont calquées sur les conditions de résiliation

du bail de neuf ans : le locataire peut y mettre fin à tout moment moyennant un préavis de trois mois et le paiement d'une indemnité de rupture. Cette indemnité est équivalente à trois mois de loyer si le locataire part dans le courant de la première année d'occupation, deux mois de loyer au cours de la deuxième année et un mois de loyer lors de la troisième année. Il faut néanmoins être prudent car cette règle est issue de la jurisprudence (1). Certains juges contestent cette possibilité de résiliation anticipée. Ils considèrent qu'il n'existe aucune possibilité légale de mettre fin au contrat de bail de courte durée avant le terme prévu.

// INGRID PLANQUEEL, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be

(1) La jurisprudence est l'ensemble des décisions des juges. Elle consiste notamment en une application et une interprétation de la loi qui est source de droit.

De courte durée ou de neuf ans ?

Pour être certain des règles de résiliation à appliquer, il faut vérifier si on est face à un bail de courte durée ou de neuf ans. Le bail de courte durée est conclu pour une période maximale de trois ans. Mais il arrive que le bail de courte durée se transforme en bail de neuf ans, à l'insu du propriétaire et du locataire. En effet, le contrat de bail de courte durée ne peut être prolongé qu'une seule fois, par écrit et aux mêmes conditions que le contrat initial. De plus, la durée cumulée des deux contrats ne peut pas dépasser trois ans.

Ainsi, le bail de courte durée se transforme en bail de neuf ans dans trois cas de figure :

- les parties ont conclu plus de deux contrats de bail successifs ;
- la durée cumulée des deux baux dépasse trois ans ;
- le locataire reste dans les lieux sans opposition du propriétaire au-delà du terme prévu, aucun écrit n'ayant prévu la prolongation.

POUR RÉALISER L'IMPORTANCE D'ÊTRE BIEN ASSURÉ, IL SUFFIT DE SE METTRE À LA PLACE DE QUELQU'UN QUI DOIT ÊTRE HOSPITALISÉ.



L'HOSPI SOLIDAIRE de la Mutualité chrétienne est une couverture hospitalisation complète, déjà comprise dans votre cotisation. Elle est ouverte à tous, sans questionnaire médical. Elle couvre tous les enfants jusqu'à 18 ans, gratuitement et sans franchise. Elle est accessible sans stage d'attente, à tous ceux qui sont en ordre de cotisation, y compris les femmes enceintes. Elle continue à couvrir ceux qui partent à la retraite ou se retrouvent sans travail. Bref, elle démontre une fois de plus que la solidarité, c'est bon pour la santé.

Découvrez également nos assurances hospitalisation facultatives sur mesure.

Infos : 0800 10 9 8 7 - www.mc.be/hospitalisation



La solidarité, c'est bon pour la santé.

Festival

LaSemo, ça déménage !

Les 12, 13 et 14 juillet prochains, le festival LaSemo battra son plein. Ce festival écologique et familial s'envole vers un nouvel écrin : le parc d'Enghien (à quelques kilomètres de Soignies et Ath). La programmation musicale se veut festive et très pop avec, entre autres, Les Cowboys Fringants, Barcella, Les Ogres de Barback, Roscoe, Gaëtan Streel et, pour le bonheur des petits et de leurs parents, Les Déménageurs. Le Grand Jojo sera également de la fête en plus des arts de la rue.

La Mutualité chrétienne y sera présente et offrira à tous les festivaliers une paire de bou-

chons d'oreille réutilisables. Des casques pour enfants en prêt gratuit sont également disponibles sur simple remise d'une carte d'identité.

>> Infos : www.lasemo.be



A suivre...

La crise de l'égalité

Depuis que sévit la crise financière, la critique n'a cessé de s'amplifier contre les écarts de richesse démesurés que rien ne peut justifier. Ni la morale, ni la politique. L'objectif d'une société démocratique n'est-il pas d'assurer à tous et à chacun de vivre dans une société juste?



Ces derniers mois, on a vu converger un feu nourri de critiques contre les avantages indus obtenus anonymement dans des "paradis fiscaux", contre ceux qui éludent l'impôt - outil essentiel de la redistribution des richesses -, contre les rémunérations astronomiques des grands patrons, contre les parachutes dorés des grands financiers, contre les revenus déraisonnables des grands sportifs et des champions du show business pourtant adulés du grand public... Ces remises en cause, ces condamnations ont le mérite d'exister. Mais la question des inégalités doit aller plus loin que la seule dénonciation des ultra-riches, affirme le sociologue français Pierre Rosanvallon (1).

Combien de citoyens, qui ne sont pas nécessairement les plus pauvres, n'ont-ils pas le sentiment de vivre dans une société injuste parce que leurs salaires sont trop bas par rapport à leurs besoins quotidiens? Certains évoquent leurs difficultés à trouver un logement convenable, à faire face à leurs frais de santé, à couvrir les frais scolaires, à partir en vacances, à obtenir gain de cause devant un tribunal... ?

La montée des inégalités et ses conséquences sont bien documentées et abondamment analysées. Mais que fait-on pour les réduire? Bien que chacun affirme son attachement à la démocratie en tant que régime, cela n'empêche pas la société de se déliter. Une grande partie de la population intègre inconsciemment les objectifs d'une société libérale et de ses mécanismes producteurs d'inégalités: la valorisation du mérite justifie les différences; l'individu ne s'engage que pour lui-même; la concurrence qui tue est la loi des échanges commerciaux. "D'où, explique Pierre Rosanvallon, le sentiment diffus que les inégalités sont 'trop fortes', 'scandaleuses', voisines du même coup avec une sourde résistance à les corriger pratiquement".

La société des égaux

Le projet d'une société égalitaire, tel qu'il avait été formulé dans les révolutions américaine et française, était pensé comme une manière de "faire la société, de produire et de faire vivre le commun. Elle était considérée comme une qualité démocratique et pas seulement comme une mesure de la distribution des richesses". L'idée de faire advenir une "société des égaux" était centrale. Les individus devaient se considérer comme des semblables, citoyens d'une même société. Cela allait plus loin que la simple problématique de la réduction des écarts de richesse.

"La perspective, rappelle Rosanvallon, était d'instaurer un monde sans dénivellés, dans lequel chacun avait les mêmes droits, était reconnu et res-

pecté comme aussi important que les autres. La notion d'égalité définissait ainsi au premier chef une forme de relation sociale". Mais aujourd'hui, cette tendance séculaire à la réduction des inégalités est en panne, au point de faire vaciller les bases de la vie en commun. "La connaissance sans cesse plus précise des inégalités ne conduit pas à les corriger".

La réduction des inégalités est certes dans les programmes et les discours, comme une incantation. Mais, poursuit le chercheur français, "elle n'est souvent plus rapportée qu'à l'idée réductrice d'une lutte contre la pauvreté manifeste".

Surmonter la crise de l'égalité

Comment être citoyen dans ce contexte? Comment concilier la solidarité avec l'individualisme contemporain? Comment ne pas se réfugier dans la sphère privée, si tentante pour nombre de citoyens-consommateurs?

Au-delà de la colère exprimée contre les écarts de revenus indécents, c'est bien la société démocratique dans son ensemble qui a été mise en cause par le mouvement des indignés. Ils se sont révoltés parce qu'ils n'étaient plus considérés comme citoyens par leurs semblables, du fait d'avoir perdu leur travail ou leur maison. Ils se sont sentis abandonnés par la communauté nationale, voire par l'Europe. L'Etat social est en crise. Il ne pourra retrouver vigueur sans un réapprentissage et une revitalisation de la vie en commun.

Si l'on veut éviter les dénonciations démagogiques de "l'assistanat", la montée du populisme, l'activisme d'extrême-droite, la segmentation de la société, il est urgent, selon Pierre Rosanvallon, de reconstruire la société autour d'une culture de l'égalité. Il faut réinventer le lien social, notamment en réinvestissant dans le non-marchand, dans ce qu'il appelle les "biens relationnels" et les biens publics que l'on a marchandisés d'une manière excessive. Mais il ne faut pas rêver à un retour à l'Etat distributeur tel que nous l'avons connu: "C'est aujourd'hui à l'âge de l'individu qu'il s'agit de reformuler les choses". Il faut pour cela instaurer des lieux de "communalité" pour que les gens se rencontrent. En acceptant que les individus soient reconnus dans leur singularité, que leur autonomie soit respectée dans un équilibre d'échanges, que la citoyenneté n'est pas seulement le suffrage universel mais la participation citoyenne active, nous apprendrons à renouveler la solidarité. La singularité et l'émancipation de chacun ne sont possibles que dans la réciprocité. La société des égaux suppose un monde commun, tout autre qu'une société fragmentée.

// CHRISTIAN VAN ROMPAEY

(1) Pierre Rosanvallon, La société des égaux. Collection Les livres du nouveau monde. Ed. Seuil 2011

Enquête européenne Dis-moi comment tu te nourris...

... et je te dirai si tu contribues à te forger une santé de fer. La Belgique collabore dorénavant à l'étude européenne NutriNet-Santé, lancée sur le Web. Un appel aux volontaires est lancé.

D'une façon assez étonnante, les dernières informations à large échelle sur l'alimentation des Belges datent de 2004. Or, en dix ans, les mœurs en matière de nourriture ont passablement évolué. Citons, simplement, le retour en grâce d'une certaine alimentation "naturelle" et, ce qui est parfois contradictoire, la désaffection croissante des repas pris à domicile au profit du repas en snack. Personne ne sait au juste, par ailleurs, si les campagnes de sensibilisation à une alimentation plus saine portent vraiment leurs fruits.

C'est donc avec attention qu'on suivra les résultats de l'étude NutriNet-Santé, dont le volet belge vient d'être lancé avec l'appui des autorités politiques dans la foulée de l'étude déjà menée en France depuis 2009. Il s'agit, en gros, de recruter 50.000 Belges francophones et de les inviter à communiquer régulièrement, comme des centaines de milliers d'autres Européens, la composition de leurs assiettes à des spécialistes de la nutrition.

Les concepteurs d'une telle opération – "la plus grande étude de ce type lancée sur Internet dans le monde" –



veulent mieux comprendre les liens entre alimentation et santé. Et, notamment, prévenir les maladies chroniques comme l'hypertension, le diabète, l'obésité, le cancer, etc. Les volontaires ont la garantie d'avoir affaire à une étude strictement publique, sans connotation commerciale. Plusieurs fois par an, ils devront décrire en détails leur repas en ligne, y compris les quantités ingérées. Confidentialité garantie.

On verra, à la longue, si cette étude basée sur le volontariat accouchera d'une image suffisamment fine des mœurs alimentaires de tous les Belges, y compris ceux qui restent en dehors des canaux classiques de sen-

sibilisation. Et si elle permettra d'aller de l'avant, au-delà des messages classiques de prévention bien connus : "plus de légumes", "plus de fibres", "moins de graisses saturées", etc. En France, disent ses acteurs, elle permettra, par exemple, d'évaluer la politique de taxation des boissons sucrées. En Belgique, on n'en est pas encore à prendre de telles dispositions, malgré les appels de nombreux spécialistes. Savoir et mieux connaître, c'est bien. Agir, c'est bien aussi, à l'aune des expériences de nos voisins.

//PHL

>> Infos : www.etude-nutrinet-sante.be

Entreprendre pour les générations futures

Depuis sept ans, la Fondation pour les générations futures met en lumière des initiatives orientées vers le développement durable au quotidien. Elle décerne le "grand prix pour les générations futures". Le concept de développement durable, plutôt abstrait voire fourre-tout aux yeux du grand public, prend des allures bien concrètes, quand il se matérialise en lauréats.

Ici, une droguerie sociale et écologique où l'on apprend à fabriquer des produits d'entretien. Là, un hôtel deux étoiles qui propose des produits locaux et vise la réinsertion de personnes généralement exclues du marché du travail. Ici, une coopérative agricole qui regroupe consommateurs et agriculteurs autour de la production de paniers de fruits et de légumes. Là, une entreprise spéciali-

sée dans l'aménagement de bureaux, qui offre une deuxième, voire une troisième vie au mobilier...

Chaque finaliste (un par province et un pour la Région bruxelloise) illustre la richesse des traductions possibles du développement durable. Une réussite pour la Fondation qui entend inspirer largement. Pour guider la sélection des lauréats, une formule

résume les dimensions qu'ils ont à intégrer au mieux : les "4P" – environnement (Planet), économie (Prosperity), bien-être social (People) et bonne gouvernance ouverte à la participation (Participation). Mais, foi de président de jury, il n'est pas simple de départager les lauréats repérés dans les différentes provinces. Parce que les projets sont enthousiasmants, mais aussi, explique Bernard Mazijn (UGent), parce que les origines sont diverses, venant tantôt de l'économie régulière, tantôt de l'économie sociale. "Pas facile de comparer des pommes et des poires". Il n'empêche : il a fallu trancher.

La chocolaterie Belvas à Ghislenghien remporte le grand prix. Son leitmotiv : l'équitable et le bio. Ses produits sont d'ailleurs majoritairement vendus dans les magasins bio. Le chocolat de Belvas, labellisé Max Havelaar, entend garantir une juste rétribution aux producteurs du Sud qui fournissent les matières premières : le cacao, les noix de coco, les pistaches, les amandes... Belvas travaille principalement avec des coopératives du Pérou, d'Equateur et de Saint-Domingue. Et ce n'est pas la seule labellisation que compte l'entreprise. Elle est également certifiée Emas, attestant du management environnemental en vigueur dans l'usine (récupération de chaleur, recyclage, basse consommation...). Quant au "p" de "People", Belvas –

Maladies sexuellement transmissibles : les adultes aussi

"Le sexe, c'est où, avec qui, comme vous voulez. Mais toujours protégés". Tel est le message clef – et tous publics – de la nouvelle campagne de prévention de la Plateforme Prévention Sida. Diffusé à certaines heures...

A force de voir les moins de 25 ans ciblés par les campagnes de sensibilisation au sida et aux infections sexuellement transmissibles (IST), on en oublierait presque cette réalité : les adultes sont les plus fragiles. Ainsi, au niveau épidémiologique, la tranche d'âge la plus concernée par l'infection au VIH (Sida) est formée par les 30 à 39 ans chez les hommes et les 25 à 34 ans chez les femmes. Jeunes, certes, mais plus des adolescents... Autre critère : pour la syphilis, l'âge moyen des malades en Belgique est de 40 ans pour les hommes et 43 ans pour les femmes. Pour la gonorrhée, 33 et 29 ans...

A la plate-forme Prévention Sida, on ne s'étonne pas vraiment de ces chiffres. On estime, en effet, que les adultes se sentent moins concernés par les IST et sont en réalité plus exposés que les jeunes. Leur situation – divorce, célibat, rencontre internet, partenaire de passage... – les met en situation de vulnérabilité particulière : ils se protègent moins et ne se font pas assez souvent dépister. Or, savoir si l'on est infecté par une IST permet à la personne concernée d'éviter plus facilement la transmission à son partenaire. Pour la deuxième année consécutive, la Plate-forme met donc l'accent, à partir de ce mois de juin, sur un double message destiné aux adultes. Primo, "utiliser un préservatif, ce n'est pas uniquement une affaire de jeunes". Secundo, "faites-vous dépister".

Il faut dire que 42 organismes actifs dans le dépistage et la promotion de la santé avaient réservé un accueil positif aux messages véhiculés par la campagne de l'année dernière, les jugeant non moralisateurs et aptes à toucher un public très varié. Cette année, le public cible a encore été élargi. Il comprend dorénavant les couples d'origine étrangère, les femmes ayant des relations sexuelles avec d'autres femmes et les couples sérodifférents (où l'une des personnes est séropositive). Seul bémol, les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé, "pour éviter de choquer un public trop jeune ou non-averti", de ne diffuser les messages de prévention, en radio et en TV publiques, qu'après 22 heures.

//PHL



>> Infos : www.preventionsida.org - 02/733.72.99



>> Fondation pour les générations futures : 081/22.60.62 - www.fgf.be
 • Belvas : www.belvas.be - 068/33.77.46.
 • Hotel 't Roodhof : www.roodhof.be - 050/84.22.90.
 • Les grignoux : www.grignoux.be - 04/222.27.78.

//CD

Alimentation

L'entomophagie a le vent en poupe. Demain ou après-demain, nos enfants et petits-enfants s'alimenteront probablement à partir d'insectes, en complément de leur nourriture habituelle. Les obstacles culturels ne semblent pas insurmontables. Bon appétit ?

On mange quoi, ce soir ? Des insectes !

La simple idée d'ingérer des insectes vous soulève-t-elle le cœur ? Au risque de vous couper l'appétit, sachez que vous en consommez déjà ! Eh oui, aujourd'hui, une longue série d'aliments parfaitement banals en contiennent sous forme de fragments : brocolis, épinards, pâtes, chocolats, jus de fruits, sauces tomates. En effet, impossible, lors de la récolte, d'ôter la moindre bestiole ayant eu l'idée saugrenue de se poster sur une tige, une graine ou un fruit ; à des concentrations aussi faibles de résidus animaux, la législation se montre tolérante. Mais ce n'est pas tout : si vous appréciez confiseries et pâtisseries, sachez que la couleur rouge du colorant E 120, fréquent dans les assiettes et parfaitement légal, est le plus souvent obtenue à partir de cochenilles, des insectes colorés réduits à l'état de poudre.

La poudre : voilà bien le mot clé pour aborder l'avenir de l'entomophagie. Difficile d'échapper aux discours promettant un bel avenir à la consom-

mation d'insectes. Bien sûr, aujourd'hui, l'ingestion de criquets, sauterelles, chenilles ou termites est pratique courante dans de nombreux pays du Sud. Dans les rues de Bangkok, Kinshasa ou Lubumbashi, et jusque dans les quartiers cosmopolites de nos villes européennes, il n'est pas rare de voir les passants consommer des insectes sous diverses formes : cuits, frits, séchés ou boucanés (séchés à la fumée). Si les touristes amateurs d'exotisme en raffolent, les gens du cru, eux, apprécient la grande disponibilité des petits animaux à six pattes et, surtout, leur apport protéinique bon marché. Chez nous, quelques restaurateurs ou confiseurs, plutôt marginaux, se sont récemment lancés dans les pralines, chips, quiches ou sauces aux insectes. Ça croque et ça craque, parfois – mais pas toujours – pour le plus grand plaisir des papilles...

Avec 10 kilos de végétaux, on produit 3 à 9 kilos d'insectes. Ou... 1 kilo de bœuf.

Un programme mondial
C'est pourtant d'un tout autre enjeu qu'il s'agit, lorsque la très sérieuse Organisation des Nations Unies pour



Les insectes : au mieux, un petit goût de noisette ou de poulet rôti. Au pire, aucun goût ou celui du... pneu.

l'alimentation et l'agriculture (FAO) lance un programme mondial destiné à favoriser la consommation d'insectes. L'idée consiste à faire passer l'élevage de ces animaux, actuellement cantonné à de petites exploitations familiales, à un échelon supérieur : celle de la mécanisation et de l'industrialisation. "La grande contrainte de ces entreprises, c'est que leurs coûts de production restent élevés, explique-t-on à la FAO. Plus élevés, en tout cas, que la production d'aliments classiques. Les insectes peuvent certes constituer une alternative plus durable et moins onéreuse. Mais, pour cela, il faut que les coûts externes de l'alimentation classique (consommation d'eau, production de gaz à effet de serre, utilisation de combustibles fossiles, recours aux pesticides...) soient réellement intégrés au prix final payé par le consommateur".

Les insectes, une source d'alimentation plus "durable" ? Sur le plan démographique, l'enjeu est énorme. En 2050, la planète devrait compter 9 milliards d'individus. "A consommation de viande constante, c'est-à-dire en admettant qu'un bon milliard de Chinois, notamment, acceptent de ne manger de la viande que deux fois par semaine, il faudrait arriver à produire deux fois plus de viande en 2050 qu'aujourd'hui", estime Frédéric Francis, responsable de l'Unité d'entomologie fonctionnelle et évolutive à Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège). Cela revient à doubler le nombre de têtes de bétail. Impossible, pour une simple raison de place disponible !".

Feu vert nutritionnel

Sur le plan nutritionnel et environnemental, les insectes présentent de sérieux atouts. Selon le professeur gembloutois, ils contiennent, à poids égal, quatre à cinq fois plus de protéines que le poulet et le porc. Du fait de leur teneur élevée en acides aminés, ils constituent un substitut intéressant pour les végétariens. Si certains contiennent beaucoup d'acide palmitique (un acide gras saturé), la plupart offrent une grande quantité d'acides gras insaturés et un excellent rapport oméga 3/oméga 6. Ils sont également riches en micronutriments : cuivre, fer, magnésium, sélénium, vitamines B... "Les insectes ne

fabriquent jamais de cholestérol, ajoute Frédéric Francis. Leur 'taux de conversion' est également attrayant : avec 10 kilos de biomasse, on ne peut produire qu'1 kilo de bœuf, mais 3 à 9 kilos d'insectes ! En outre, ce sont d'excellents recycleurs : élevés, ils peuvent se nourrir de pelures, de déchets de brasserie, des invendus des grands magasins... Ils émettent très peu de CO₂ et se prêtent à des élevages verticaux, économes en espace".

Dans quelques semaines, les autorités européennes devraient normalement accorder le statut de "Novel food" aux insectes. Fini, la tolérance appliquée actuellement par les agences de sécurité alimentaire ! Cette décision entraînerait une série d'obligations en termes d'autorisations commerciales et d'étiquetage. On peut s'attendre, en effet, à ce que le consommateur veuille savoir avec exactitude ce qu'il ingère !

La recherche fourmille

En attendant, dans le domaine de la recherche européenne et des applications industrielles, c'est l'ébullition. Ainsi, une dizaine d'entreprises et d'organisations scientifiques sont en train de fonder un consortium centré sur l'alimentation à partir d'insectes. Chacune avec ses propres

accents, priorités et philosophies. Chez Entomofood, une spin-off créée par Gembloux Agro Bio Tech (ULg), on a choisi son créneau. "Nous mettons au point l'élevage de grillons et de vers de farine, mais strictement des espèces de chez nous, précise Frédéric Francis. Importer des insectes du Sud n'aurait, en effet, aucun sens en termes de dépenses énergétiques liées au transport et à la conservation (congélation). Parallèlement à une production industrielle dans le Nord, on peut très bien imaginer le soutien à des coopératives du Sud, sources de compléments de revenus pour les communautés rurales et semi-rurales". Tout un programme, marqué par le souci de développement durable.

Reste à voir si la production de produits industriels ou semi-industriels à partir d'insectes pourra se départir de l'image d'insécurité forgée à la suite de diverses crises liées, par exemple, à d'autres types de farines animales... Et si l'acceptation sociale, aujourd'hui douteuse, ira en s'améliorant. En attendant, dans les laboratoires de recherche, les pâtes, biscuits et autres petits cakes à base d'insectes sont déjà testés, tant sur le plan organoleptique (goût, aspect, texture...) que microbiologique.

// PHILIPPE LAMOTTE

Notre inconscient, fâché avec les insectes

Pour convaincre les récalcitrants, les promoteurs de l'entomophagie parlent 'nutrition', 'environnement' et 'développement durable'. Mais ils savent pertinemment que le principal obstacle à la consommation d'insectes est d'ordre culturel.

Les anthropologues ont coutume de rappeler que se nourrir est un geste intime : une partie de ce qui constitue le monde entre en nous et, de ce fait, devient nôtre. On devient ce que l'on mange : c'est vrai sur le plan biologique, mais aussi symbolique. Or, l'insecte, s'il peut être beau et coloré, est souvent assimilé par notre inconscient à un monde obscur, au grouillement (ce fourmillement des colonies, ces pattes articulées!), voire à la mort. Du moins dans beaucoup de sociétés occidentales. Quelques films d'horreur grand public ont achevé de ranger les insectes – sans parler des araignées – au rayon des êtres repoussants.

Cette vision n'est pourtant pas figée dans le béton. "Extérieurement, l'insecte est-il vraiment très différent de la crevette?", interroge Frédéric Francis (ULg). Et de rappeler ces observations étonnantes. Lorsque son équipe, dans le cadre du développement de la spin-off gembloutoise (lire l'article principal), teste l'ingestion d'insectes par un public abordé dans la rue, les végétariens font partie (avec les sportifs) des gens les plus faciles à convaincre, oubliant sans doute qu'il s'agit d'alimentation animale. De même, on assisterait, selon lui, à une évolution : s'il y a trois ans à peine, la majorité des gens invités à ce genre de dégustation disaient "non merci, pas de ça", aujourd'hui les mêmes s'interrogent : "Quel insecte vais-je choisir ?" La culture, une notion toute relative ?



Deuil périnatal

N'être ou ne pas naître

A priori, quand les parents apprennent qu'ils attendent un enfant, ils rêvent à la vie de famille, mettent en place des projets, se préparent à l'heureux événement. Malheureusement, dans certains cas, la grossesse se solde par un échec. Surmonter la perte de ce petit être avant sa naissance est souvent difficile.



Au deuil, à la douleur, s'ajoute souvent la culpabilité.

Un berceau vide, des petits vêtements non dépliés, un landau que l'on ne débarrassera pas... Des futurs parents, remplis d'espoir à l'annonce d'une grossesse, voient leur projet s'envoler, leur vie s'écrouler. Leur bébé a cessé de vivre avant d'arriver à terme. La perte d'un fœtus est une souffrance qui peut paraître désuète aux yeux de ceux qui n'y ont jamais été confrontés. "J'ai entendu dire autour de moi : 'Heureusement, vous êtes jeunes, vous en aurez d'autres' ou encore 'C'est plus facile pour vous parce que vous ne l'avez pas connue'", confie Audrey, une maman désemparée qui a perdu sa fille à 28 semaines de grossesse.

Une mort aux visages multiples
Appelé "deuil périnatal", la mort d'un enfant à naître provient de causes multiples : malformations du fœtus, décollement placentaire, infections... "Les autorités de santé parlent de deuil périnatal entre la 22^{ème} semaine de grossesse jusqu'au premier mois de vie de l'enfant, précise la Docteur Marie-José Soubieux (1), pédiopsychiatre et psychanalyste et également, auteure du livre *Le berceau vide* (2). Mais je considère que cette notion va bien au-delà de cette période. Le décès précoce, la réduction embryonnaire, l'interruption sélective de grossesse, les fausses couches, la stérilité peuvent être vécus comme un deuil. C'est un être en devenir qui n'est plus. Des traces de ces enfants resteront dans le psychisme des parents." D'après le Centre d'épidémiologie périnatale, en 2010, on comptait environ six enfants mort-nés (soit après la 22^{ème} semaine de grossesse) pour mille naissances en Belgique. Et 15% des grossesses se soldent par une fausse couche (considérée comme telle jusqu'au 6^{ème} mois de grossesse), dont 80% au cours des douze premières semaines (3).

Des moments difficiles
"J'ai perdu Maylis à 36 semaines de grossesse, raconte Caroline qui avait

fait une première fausse couche à cinq semaines. Un matin, comme à mon habitude, j'ai touché mon ventre et en général, ma petite fille venait se lover sous mes mains, comme pour me dire bonjour. Mais ce jour-là, pas moyen de la réveiller. Ne voulant pas m'inquiéter, je suis partie travailler mais toute la journée, j'étais très inquiète de ne pas la sentir bouger. J'essayais de me rassurer car parfois, les bébés sont endormis ou plus fatigués et donc, remuent moins. Mais le soir, mon mari, même s'il rejetait l'idée qu'il puisse être arrivé quelque chose à Maylis, m'a emmenée à l'hôpital pour stopper nos inquiétudes. Après être passé entre les mains de plusieurs sages-femmes et du gynécologue, le verdict est tombé : Maylis nous a quittés."

Des sentiments mêlés
La douleur s'installe dès l'annonce de la mauvaise nouvelle. Comme le souligne la pédiopsychiatre Marie-Josée Soubieux, elle s'immisce dans tous les gestes de la vie : "Elle rend l'absent présent. Rien n'apaise cette douleur, ni les autres, ni le temps." A ce sentiment pénible, s'ajoute souvent la culpabilité de la maman. Elle, si proche, dans son être, de son enfant se reproche de ne pas avoir été assez à l'écoute de son bébé. Parfois, la colère s'invite. "J'en voulais à mon entourage qui n'a pas compris notre douleur et qui donc, ne nous a pas soutenus suffisamment en ces moments difficiles", lance une maman. D'autres ne supportent plus de côtoyer des femmes enceintes dont la grossesse se passe bien.

Un vide énorme
Une étape assez difficile dans le deuil périnatal est le retour à la maison. En effet, ces parents en devenir reviennent de l'hôpital avec les bras vides. Ils doivent affronter ce qu'ils avaient préparé pour l'événement : la chambre du bébé décorée, le matériel de puériculture accumulé... "Des amis et la famille étaient venus, à l'appartement, retirer tout ce qui était en lien

avec l'arrivée de Maylis, se souvient Caroline. Mon mari et moi étions devenus des parents sans enfant. Mon corps cherchait un bébé qui n'était plus là." Le ventre est vide. Les symptômes post-accouchement sont pourtant bien présents malgré l'absence d'enfant : montées de lait, chamboulement des hormones... "Je me sens vide, déboussolé, on est à côté de ses pompes...", entend-on de la bouche de ces parents en perte de repères.

Des souvenirs
La vie se poursuit pourtant. Mais la douleur de la perte d'un être ne s'efface pas. "Moins longtemps aura vécu celui qui vient de mourir (...), plus dur sera le deuil". Le psychanalyste Jean Allouch s'exprimait ainsi en parlant du deuil d'un enfant. Le père de la

psychanalyse, Freud, allait dans le même sens : pour lui, le deuil n'est possible que s'il existe assez de souvenirs, d'images mentales claires de l'objet perdu. Les parents éprouvent donc des difficultés à faire leur deuil, n'ayant en commun qu'un passé très limité. "Quand Maylis est née, on m'a proposé de la laver et de l'habiller mais j'ai refusé car, à ce moment, je n'avais que la mort face à moi. Après, j'ai regretté de ne pas l'avoir fait. Aujourd'hui, il me reste d'elle un joli carnet enrubanné qui mentionne ses mensurations et dans lequel les sages-femmes ont apposé ses empreintes de mains et de pieds, montre Caroline. C'est l'hôpital qui s'est chargé de le confectionner et de me le remettre, ainsi qu'un DVD avec des photos d'elle à la naissance. Mais elle m'accompagne spirituellement chaque jour. J'y pense tout le temps et je lui parle."

Envisager la suite

Cet avenir avorté suscite souvent chez les parents le besoin de reconstruire ce qu'ils ont perdu. Mais beaucoup sont tiraillés entre la peur de trahir leur enfant perdu, l'angoisse d'une autre issue malheureuse et le bonheur de connaître à nouveau la maternité. Accepter l'arrivée d'un enfant suivant est une étape dans le deuil. "Je suis retombée enceinte très rapidement après le décès de notre première fille, explique Audrey. Mais quand je l'ai appris, ce moment n'était pas aussi empreint de bonheur. J'étais très inquiète du déroulé de ma grossesse. Et j'avais peur de ne pas aimer ce futur enfant autant que notre première." Vivre une nouvelle grossesse peut ravi-

ACCEPTER L'ARRIVÉE D'UN ENFANT SUIVANT EST UNE ÉTAPE DANS LE DEUIL.

ver de mauvais souvenirs. Certains parents attendront de faire des projets en lien avec ce nouveau bébé, comme décorer la chambre, choisir le prénom ou encore acheter des vêtements..., de peur qu'un malheur les frappe à nouveau. La ma-

man peut également éprouver des sentiments partagés face à ce ventre qui s'arrondit à nouveau : la mort l'a habité et aujourd'hui, il redonne pourtant la vie.

La mort, un tabou

Le deuil périnatal reste, de nos jours, encore un sujet tabou. "Ce non-événement devient un non-événement", explique la Docteur Soubieux. Les parents touchés constatent souvent qu'entour d'eux, on préfère éviter le sujet, les isolant encore plus dans leur douleur. De peur d'être incompris, ils préfèrent se taire sur cette réalité. "Quand on me demande combien d'enfants j'ai eu, je préfère ne parler que de mon fils qui est vivant, raconte Caroline. C'est très difficile parce qu'en moi, je réponds : 'j'ai deux enfants'. Mais à quoi cela peut-il servir de dire aux autres que ma fille est morte ? Beaucoup ne comprennent pas que l'on puisse donner autant d'importance à cette enfant décédée avant de naître."

Pourtant, tous ces anges partis trop vite laissent une trace indélébile dans la vie de leurs parents, leurs grands-parents, leur fratrie... La perte d'un enfant ne doit pas être amoindrie. Prendre conscience de cette blessure et la considérer, c'est respecter la douleur immense de ces familles.

// VIRGINIE TIBERGHEN

(1) La Docteur Marie-José Soubieux est intervenue lors d'une conférence sur le deuil périnatal organisée, à Bruxelles, en février 2009 par Yapaka, le programme de prévention de la maltraitance de la Fédération WB. 02/413.25.69. - www.yapaka.be
(2) M-J. Soubieux, *Le berceau vide*, Editions Eres, 2013, 189 p., +/- 25 EUR.
(3) Lire l'article sur la fausse couche sur www.mongeneraliste.be (rubrique maladies)

Groupes de soutien

Pas tout seuls !

"Un deuil est unique. Chaque situation est particulière", souligne le Docteur Luc Roegiers, pédiopsychiatre périnatal aux Cliniques universitaires Saint-Luc (UCL) et professeur d'éthique médicale. La famille vit cette épreuve, dans un premier temps, à l'hôpital. Parmi les témoins les plus proches du deuil, il y a les sages-femmes, les gynécologues, l'équipe pédiatrique... "Aujourd'hui, les professionnels hospitaliers sont de plus en plus conscients de l'importance de leur présence ajustée en fonction des besoins", continue le Dr Roegiers. La prise en charge varie selon les hôpitaux ; aux côtés des sages-femmes, des psychologues sont souvent disponibles. Les équipes sont attentives à permettre à chaque parent l'expression la plus ouverte de son deuil, l'espace d'intimité pour vivre ces moments intenses préservés de l'agitation quotidienne.

Une fois l'hôpital quitté, les parents se sentent bien souvent seuls. Des groupes de soutien et de paroles de parents endeuillés aident les couples à surmonter la douleur, à trouver les mots justes pour en parler en famille... Ces associations accueillent également les grands-parents, frères et sœurs, oncles ou tantes, etc. en quête de réconfort.

Les contacts virtuels peuvent également aider à en parler. "Lors du décès de Maylis, j'ai trouvé beaucoup de soutien sur des forums. Des femmes se

trouvant dans une situation similaire à la mienne venaient y témoigner, explique Caroline qui a perdu sa fille à 36 semaines de grossesse. Elles comprenaient parfaitement ce que je ressentais. Je me suis sentie écoutée et un groupe de soutien s'est rapidement constitué. Des années après, nous sommes encore en contact. En leur parlant, je me suis rendu compte que je n'étais pas la seule à vivre un tel drame."

// VT

>> Quelques associations de soutien

- Groupe d'aide aux parents endeuillés (CHR de la Citadelle-Liège) : 04/225.61.87 • www.deuil-enfant.be
- Parents désenfantés : 010/24.59.24 • www.parentsdesenfantés.org
- Mizuko (CHU St Pierre, UCL, ULB) : 02/535.45.41 • www.lechienvert.be

50 ans de protection solidaire

Lorsque nous devons bénéficier de soins, consulter un médecin, prendre des médicaments ou être hospitalisé, une bonne part des frais nous est remboursée. Si nous ne pouvons plus travailler pour raisons de santé, nous recevons une indemnité. Ces droits sociaux ne tombent pas du ciel. Ils sont cimentés par la solidarité. L'organisation actuelle de notre système d'assurance soins de santé et indemnités trouve son origine dans une loi, la Loi Leburton, qui aura 50 ans le 9 août 2013. Pour marquer l'évènement, En Marche ouvre les pages de l'histoire, plonge dans les arcanes du système actuel et jette un regard aiguisé sur l'avenir.

// DOSSIER RÉALISÉ PAR CATHERINE DALOZE, JOËLLE DELVAUX, OLIVIER GILLIS ET CHRISTEL TECCHIATO



Un témoin privilégié

Ils étaient une quinzaine autour du ministre de la Prévoyance sociale, Edmond Leburton, à élaborer la loi organisant notre système de santé. Jean Hallet, à l'époque attaché de direction aux Mutualités chrétiennes (1), est l'un de ces artisans. Et le dernier d'entre eux à pouvoir témoigner de cette importante réforme et de la manière dont se sont déroulées les négociations politiques dans un climat social difficile. Rencontre.



© Mathieu Cornille

tions de leurs membres, pouvaient garder leur autonomie et être responsables des résultats de leur gestion. Dans la pratique, cela pouvait signifier qu'en cas de déficit, les mutualités devaient réclamer des cotisations complémentaires à leurs membres et, à l'inverse, en cas de boni, pourraient leur offrir des avantages supplémentaires.

EM : Sur ce point, deux visions s'opposaient, entre les milieux chrétiens et socialistes.

JH : Effectivement, à l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes (ANMC), on estimait important que des subventions de l'Etat soient accordées aux mutualités pour concrétiser la solidarité nationale. Mais on refusait l'idée que ces subventions couvrent automatiquement les déficits. Cela n'inciterait pas les mutualités à une gestion rigoureuse. Aux yeux des socialistes, au contraire, l'autonomie et la responsabilité financière des mutualités n'étaient pas indiquées dans un système obligatoire où la solidarité entre tous les assurés doit être la priorité, quelle que soit leur mutualité.

En Marche : Dans quel contexte la Loi Leburton a-t-elle été prise ?

Jean Hallet : Le gouvernement Lefèvre-Spaak, coalition formée de socialistes et de sociaux-chrétiens (2), se voulait être celui de la réconciliation. La Belgique avait vécu la décolonisation du Congo, puis la grève générale de l'hiver 60-61 déclenchée contre le programme d'austérité du gouvernement précédent (ndlr : gouvernement Eyskens). Le gouvernement voulait concilier l'efficacité économique et la justice sociale. Et dans le domaine de la santé, il souhaitait généraliser l'assurance soins de santé à toute la population et garantir aux patients d'être bien soignés à un prix raisonnable.

En fait, depuis son instauration dans l'immédiate après-guerre, l'assurance-maladie, comme on l'appelait à l'époque, comportait des lacunes ; elle n'avait pas été achevée. Les dépenses médicales n'arrêtaient pas d'augmenter et les recettes étaient insuffisantes pour couvrir les demandes. Le système présentait aussi des défauts notoires : certaines prestations de santé étaient remboursées insuffisamment et certaines catégories d'habitants étaient peu ou pas protégés contre la maladie.

Enfin, n'était toujours pas réglée la question de savoir si les mutualités (les organismes assureurs), dépositaires des cotisa-

Plusieurs ministres avaient tenté de mettre en œuvre une réforme ambitieuse dans les années 50 mais sans succès, en raison des conflits liés à cette divergence de points de vue. La Loi du 9 août 1963 est finalement le résultat d'un compromis : dans le secteur des indemnités d'incapacité de travail, l'Etat allait compenser intégralement les dépenses payées par les mutualités à leurs affiliés. Dans celui des soins de santé, les mutualités disposeraient des cotisations de leurs membres, et le budget de l'Etat prévoirait un montant pour compenser des différences objectives de risques. L'accord politique se situait donc bien dans la conciliation entre responsabilité et solidarité. Encore eut-il fallu par la suite que les subsides soient suffisants. Les déficits chroniques des finances publiques ont entravé la mise en œuvre du compromis.

EM : La loi de 1963 scinde "l'assurance-maladie" en deux secteurs distincts : les soins de santé et les indemnités, le tout chapeauté par un parastatal : l'Institut national d'assurance maladie invalidité.

JH : Pour les soins de santé, l'objectif était d'étendre la couverture sociale à toute la population et en premier lieu aux fonctionnaires et aux indépendants. Pour les indemnités, il s'agissait d'octroyer des reve-

nus de remplacement aux travailleurs mis en incapacité de travail par la maladie ou l'accident.

EM : Améliorer la couverture en soins de santé et assurer la maîtrise budgétaire du secteur faisaient aussi partie des objectifs de la réforme. Quelle était la situation auparavant ?

JH : Avant 1963, les médecins fixaient librement leurs honoraires mais il n'y avait pas de rapport convenu entre les tarifs et les remboursements. Ce qui faisait que les remboursements couraient derrière les honoraires qui augmentaient à leur tour. Il fallait arrêter cette spirale et réguler le système par des conventions. Il fallait que les médecins prennent leurs responsabilités dans l'assurance maladie, qu'ils acceptent de négocier les tarifs avec les mutuelles, de fixer la valeur relative des actes. Une discipline collective qui leur était étrangère à ce moment-là.

EM : La sécurité tarifaire que nous connaissons actuellement grâce aux conventions signées entre prestataires de soins et mutualités date donc de cette époque. Cette avancée a-t-elle été facile à mettre en place ?

JH : Que du contraire. Pourtant, le ministre Leburton avait consulté les dirigeants des associations médicales belges de l'époque. Mais un mouvement d'opposition s'est développé en leur sein. Certains médecins percevaient la réforme comme une menace pour leur liberté. Pourtant, le fait de fixer des tarifs ne remet en cause ni la liberté thérapeutique, ni la liberté de choix du médecin, ni la stricte confidentialité, ni le respect du secret médical. Mais on assistait là un tournant de la médecine libérale. Jusqu'alors, on faisait appel au sens de la responsabilité personnelle du médecin dans la fixation de ses honoraires. Avec des résultats incertains. On est alors passé à la responsabilité collective, ce dont certains médecins, emmenés par le fougueux Dr André Wynen, ne voulaient pas entendre parler.

EM : Des médecins ont fait un ou deux jours de grève durant l'été 63 mais cela n'a pas empêché la loi d'être adoptée. En échange, le gouvernement avait promis de déposer un projet de loi pour préciser les relations entre les médecins et "l'assurance-maladie". La situation s'est-elle alors apaisée ?

JH : Non. Les mouvements de protestation se sont amplifiés, allant jusqu'à la grève des soins. Une grève qui a duré de longues se-

maines durant l'hiver 64, et dont certains patients ont vraiment souffert. Le gouvernement crut même devoir rappeler sous les drapeaux les médecins réservistes. Pour éviter cette réquisition, certains ont fui à l'étranger ! La concertation était dans une impasse, la crise s'avérait profonde. Les difficultés étaient surtout liées aux divisions entre les syndicats de médecins. Et, au sein des Chambres syndicales, entre ceux qui voulaient coopérer et ceux qui s'y refusaient.

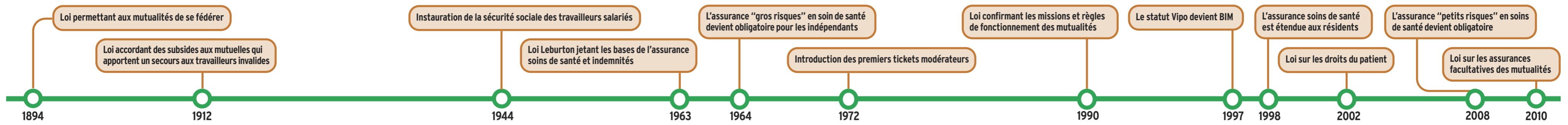
Les partenaires sociaux (patrons et syndicats) ont alors suggéré une grande réunion d'urgence sous la présidence du Premier ministre. Par un hasard de circonstances, Louis Van Helshoecht, à l'époque Secrétaire général de l'ANMC, et son adjoint Robert Van den Heuvel, se trouvaient bloqués à l'étranger. C'est à moi qu'il incombait de représenter les Mutualités chrétiennes dans la rencontre avec les représentants du gouvernement, des autres mutualités, des syndicats, des employeurs et des médecins. Lors de cette première séance, je fus stupéfait de la méconnaissance de la réalité politique et des problèmes sociaux chez certains interlocuteurs. C'est pourquoi j'ai obtenu que dès la séance suivante, les représentants des mutualités siègent en face des médecins et non plus en bout de table. Ceux-ci ont compris alors avec qui ils devaient dorénavant négocier. Cette symbolique a été utile pour la suite des discussions. Les négociations diurnes et nocturnes furent longues et fatigantes. Elles ont finalement débouché sur un accord en juin 1964. Cet accord dit de la St-Jean confirme le rôle des mutualités et organise la participation des médecins au fonctionnement de l'Inami.

C'est une sorte de traité de paix entre le gouvernement, les syndicats médicaux et les mutualités. Depuis ce moment-là, une habitude de concertation s'est installée. Elle a permis, au fil du temps, de nouer des conventions.

Cet accord a aussi consolidé le rôle important des mutualités dans trois domaines : la défense des intérêts des affiliés, la gestion du système de soins de santé et l'apport d'expertise à l'élaboration de la politique de santé. Avec comme programme le bien-fondé, la maîtrise financière, l'accessibilité et la qualité du système de santé. Un système qui constitue un exemple pour de nombreux pays, faut-il le rappeler.

// ENTRETIEN : JOËLLE DELVAUX

(1) Engagé à l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes (ANMC) en 1961 comme attaché de direction, Jean Hallet a été nommé Secrétaire général francophone de l'Alliance en juin 1964. Il est devenu Secrétaire général en 1976 lorsque son collègue Robert Van den Heuvel est devenu Président. Un poste auquel Jean Hallet a accédé en 1991 et qu'il a conservé jusqu'à son départ à la pension en 1993.
(2) D'avril 1961 à mai 1965.



1894

Les mutualités, des associations solidaires



Depuis toujours, le besoin de sécurité a poussé les êtres humains à rechercher la protection du groupe sous toutes sortes de formes. Au 19^{ème} siècle, l'industrialisation croissante a provoqué le développement d'une solidarité volontaire et interpersonnelle organisée au sein de **caisses de secours mutuel**.

Les mutualités ont bénéficié pour la première fois d'une personnalité juridique et d'une reconnaissance gouvernementale en 1851. A l'époque, elles étaient très nombreuses et comptaient très peu d'affiliés. En 1894, une loi insufflé un dynamisme nouveau au sein des sociétés mutualistes. Elle leur offre la possibilité de se fédérer pour organiser des services communs. Ceux-ci permettent un développement important de l'action des mutualités grâce à une assiette plus large de cotisations : secours en cas de maladie et d'infirmité, intervention dans les soins spécialisés, dans les frais funéraires, primes de naissance et de mariage... Les premières à bénéficier de la reconnaissance officielle de l'Etat et de la personnalité juridique après s'être fédérées furent les Mutualités chrétiennes (1906).

La loi de 1894 a régi l'action des mutualités pendant près d'un siècle.

En 1990, une nouvelle loi est venue préciser le cadre d'action des mutualités en le plaçant dans le domaine de la santé telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé. Pour l'essentiel, tout en les adaptant à la nouvelle réalité sociale, elle conforte les mutualités dans les missions qu'elles assument depuis leur création : **assurer, informer et assister leurs membres**.

Dans un domaine aussi crucial que la santé, la loi réaffirme l'importance de confier la gestion du système à des associations basées sur la solidarité entre ses membres et non sur le profit. Les mutualités se situent effectivement en dehors du secteur marchand. Contrairement aux primes des contrats d'assurance, les cotisations mutualistes ne sont pas calculées en fonction des risques que chaque membre peut courir. Il n'y a pas non plus de possibilité de partage de bonis éventuels réalisés dans le cadre de l'assurance complémentaire.

Plus que de simples organismes assureurs, les mutualités agissent comme défenseurs des membres et comme mouvement social grâce aux professionnels et aux nombreux bénévoles.

1944

La sécurité sociale, chef d'œuvre à protéger



Le 28 décembre 1944, un arrêté-loi instaure la sécurité sociale. Il s'agit de la traduction en termes légaux d'un **projet d'accord de solidarité sociale** négocié pendant la guerre par des représentants patronaux et syndicaux. Si la sécurité sociale a beaucoup évolué depuis, la loi de 1944 n'en reste pas moins fondatrice de notre système actuel.

La sécurité a pour mission d'organiser solidairement :

- > la **protection contre la perte ou l'insuffisance du revenu professionnel** (invalidité, chômage et pensions);
- > la **couverture des soins de santé**;
- > une **partie du coût de l'enfant** (allocations familiales).

La sécurité sociale organise donc une couverture des risques sociaux en opérant une **redistribution verticale** (ceux qui ont plus de revenus sont solidaires avec ceux qui en ont moins) et **horizontale** (les personnes en bonne santé sont solidaires avec les personnes malades, par exemple). Ce mélange d'assurance et de solidarité est au cœur du système belge de sécurité sociale.

En 2011, les dépenses de sécurité sociale s'élevaient, pour les prestations, à près de 70 mil-

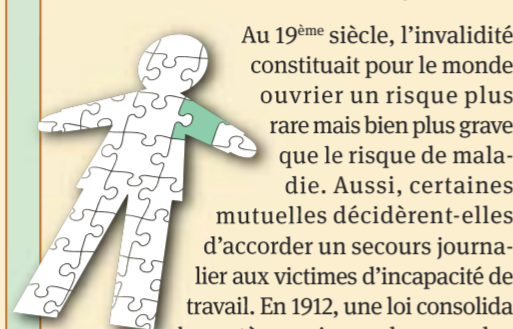
liards d'euros répartis comme suit : 36% pour les soins de santé, 33% pour les pensions, 15% pour les allocations de chômage, 9% pour les indemnités et 7% pour les allocations familiales.

L'Office national de sécurité sociale pour les travailleurs salariés (ONSS) et l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (Inasti) sont les principaux organismes de perception du financement. Ils perçoivent les cotisations sociales des employeurs et des travailleurs (60% du financement), les subsides de l'Etat via les impôts (12%) ainsi qu'une part de financement alternatif via, entre autres, la TVA (22%). Ce financement est ensuite alloué aux différents secteurs en fonction de leurs besoins. La gestion globale permet dès lors une solidarité forte : les secteurs en déficit sont financés par ceux en boni.

La gestion du système repose sur le modèle de la **concertation sociale**. Les partenaires sociaux identifient les besoins à couvrir, décident des moyens à mettre en œuvre et assurent la maîtrise des coûts. Plus spécifiquement pour le secteur de la santé, les mutualités et les prestataires de soins sont impliqués dans le processus décisionnel. Ainsi, la politique de santé colle au plus près des besoins des patients, garantit une certaine démocratie participative et offre une stabilité.

1912

Faire face à l'incapacité de travail



Au 19^{ème} siècle, l'invalidité constituait pour le monde ouvrier un risque plus rare mais bien plus grave que le risque de maladie. Aussi, certaines mutualités décidèrent-elles d'accorder un secours journalier aux victimes d'incapacité de travail. En 1912, une loi consolida le système mis en place par les mutuelles en accordant un subside de l'Etat à celles qui apporteraient un secours prolongé. A l'époque, la maladie chronique était assimilée à l'invalidité.

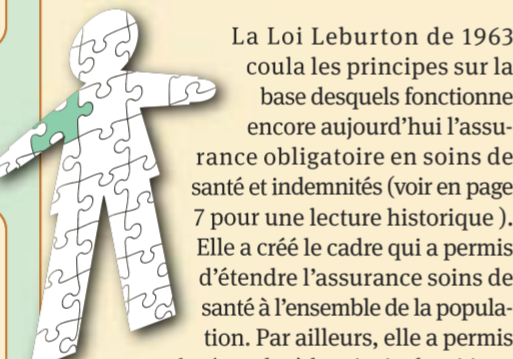
De nos jours, l'assurance indemnités intervient pour compenser, chez le travailleur, la perte de revenus occasionnée par une incapacité de travail. Celle-ci doit résulter d'une maladie ou d'un accident qui ne sont pas reconnus comme maladie professionnelle ou accident de travail.

Deux régimes différents existent pour les salariés et pour les indépendants (les fonctionnaires possèdent leur propre système d'indemnités).

L'assurance indemnités octroie aux ayants-droit des indemnités d'incapacité primaire (jusqu'à un an d'incapacité de travail) et des indemnités d'invalidité (dès la deuxième année d'incapacité de travail) dont les montants varient selon la situation familiale et la rémunération perdue. Elle octroie aussi des **allocations de maternité, des allocations d'adoption, des allocations forfaitaires pour l'aide de tierce personne**. En outre, le régime des travailleurs salariés prévoit, pour le père ou coparent, une allocation pour le **congé de naissance**. Pour la mère ou future mère, des indemnités sont octroyées en cas d'**écartement du travail** pour cause de grossesse ou d'allaitement. L'allocation pour frais funéraires octroyée dans ce régime a été supprimée au 31 décembre 2012.

1963

Des conventions avec les prestataires de soins



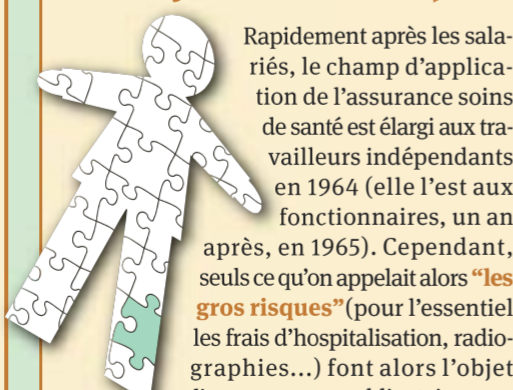
La Loi Leburton de 1963 coula les principes sur la base desquels fonctionne encore aujourd'hui l'assurance obligatoire en soins de santé et indemnités (voir en page 7 pour une lecture historique). Elle a créé le cadre qui a permis d'étendre l'assurance soins de santé à l'ensemble de la population. Par ailleurs, elle a permis de répondre à la principale critique relative au système antérieur : l'absence de sécurité dans les tarifs et la non-maîtrise des coûts, tant pour le patient que pour la sécurité sociale (les remboursements suivaient les tarifs en perpétuelle augmentation). En effet, la loi a offert un cadre de négociation aux mutua-

lités et aux prestataires de soins pour établir des conventions qui fixent les honoraires et les remboursements. Ces conventions sont devenues la clé de voûte du système qui garantit ainsi aux patients la "sécurité tarifaire". La loi encadre donc la médecine libérale tout en réaffirmant l'attachement aux principes que sont la liberté de choix du prestataire de soins par le patient et la liberté thérapeutique dans le chef du médecin.

Les mêmes valeurs et préoccupations ont présidé à la loi de 2002 sur les droits du patient. En effet, cette législation a jeté les bases d'un système invitant les prestataires de soins à informer les patients sur le plan médical et tarifaire et à dialoguer avec eux dans le respect mutuel.

1964

Le régime des indépendants



Rapidement après les salariés, le champ d'application de l'assurance soins de santé est élargi aux travailleurs indépendants en 1964 (elle l'est aux fonctionnaires, un an après, en 1965). Cependant, seuls ce qu'on appelait alors "**les gros risques**" (pour l'essentiel les frais d'hospitalisation, radiographies...) font alors l'objet d'une assurance obligatoire pour les indépendants. Ce n'est qu'en janvier 2008 que l'assurance "**petits risques**", couvrant les consultations médicales, les soins dentaires, les soins paramédicaux et les médicaments, est devenue obligatoire pour tous les indépen-

dants. A ce moment-là, 80% d'entre eux étaient déjà couverts pour les petits risques parce qu'ils avaient souscrit une assurance facultative auprès de leur mutualité. L'obligation d'assurance a permis à tous les indépendants et les personnes à leur charge de bénéficier des mêmes remboursements pour les soins de santé que les salariés. Les cotisations sociales que versent les indépendants à leur caisse d'assurance sociale ont été adaptées pour intégrer ces nouveaux droits.

Quant au régime des indemnités d'incapacité de travail, il fut étendu aux travailleurs indépendants en 1971. Ceux-ci bénéficient dès lors d'**indemnités d'incapacité de travail et de maternité**, gérées par l'Inami, remboursées et payées par les mutualités.

1972

Une quote-part personnelle



Dans les années 1970, l'impact des deux crises pétrolières et la montée du chômage ont fait entrer le pays dans une période d'austérité. Dans le secteur des soins de santé, il fallait maximiser l'accès aux soins de qualité sous contrainte de ressources. C'est dans ce contexte qu'ont été introduits les premiers **tickets modérateurs** ou quotes-parts personnelles dans le coût des soins.

Le ticket modérateur est la différence entre l'honoraire prévu par les conventions et ce qui est remboursé par la mutualité pour les prestations chez le médecin, à l'hôpital, pour les médicaments, etc. Le ticket modérateur peut varier fortement d'une prestation à l'autre, entre les secteurs et selon qu'une personne bénéficie ou non de l'intervention majorée (voir encart ci-dessous). Il s'agit donc d'une intervention financière directement à charge des patients.

L'objectif du ticket modérateur consiste à responsabiliser le patient par rapport à sa consommation de soins et à éviter qu'il "*abuse du système*". Si la mise en place de mécanismes tels que l'intervention majorée et le maximum à facturer permettent un meilleur accès à des populations plus vulnérables, on observe cependant que l'existence de tickets modérateurs constitue un frein à l'accès aux soins pour toute une série de personnes. Selon la dernière enquête réalisée par la MC à l'occasion des 50 ans de l'assurance soins de santé, 11% des Belges doivent reporter des soins pour des raisons financières. Cela concerne principalement les personnes en invalidité (31%), au chômage (28%) et des isolés avec enfants (23%).

En conclusion : certes l'intervention financière du patient permet de conscientiser celui-ci au coût des soins de santé. Mais elle ne peut avoir pour conséquence que certains groupes de patients reportent des soins. Le système de santé doit donc être amélioré en tenant compte de cette problématique.

1990

La démocratie interne des mutualités



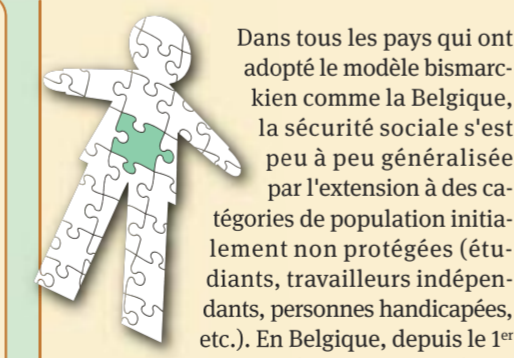
Tous les six ans, les mutualités du pays doivent donner l'occasion à leurs membres majeurs de désigner leurs représentants dans les différentes instances mutualistes où sont prises les décisions. En mai 2010, pour la quatrième fois, la Mutualité chrétienne a organisé des élections en son sein autour du thème "*Choisir aujourd'hui pour votre santé de demain*".

Le rôle des élus dans le cadre de la démocratie mutualiste consiste essentiellement à s'assurer que la MC soit attentive à la santé et au bien-être de ses affiliés.

Le **service aux membres** est une préoccupation majeure des élus : ils assurent l'ancrage local de la mutualité. Chacun, selon ses centres d'intérêt et ses compétences, apporte sa contribution à une Mutualité chrétienne proche de ses affiliés.

1998

Une assurance soins de santé généralisée



Dans tous les pays qui ont adopté le modèle bismarckien comme la Belgique, la sécurité sociale s'est peu à peu généralisée par l'extension à des catégories de population initialement non protégées (étudiants, travailleurs indépendants, personnes handicapées, etc.). En Belgique, depuis le 1^{er} janvier 1998, tous les résidents ont accès au système d'assurance soins de santé. Aujourd'hui, **près de 99% de la population est assurée**.

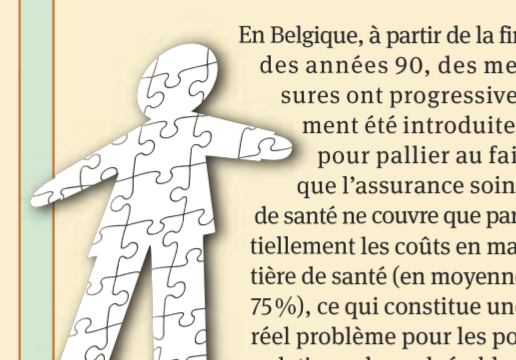
L'universalisation progressive du droit aux soins de santé mais également aux allocations familiales se reflète dans le financement de la sécurité sociale. Ces dernières décennies, la part des cotisations sociales a fortement dimi-

nué au profit d'autres sources de financement comme la TVA ou encore les accises sur le tabac. Cette évolution pose la question de la solidarité dans le financement de la sécurité sociale et de la nécessité de repenser celui-ci.

C'est dans cette optique qu'est née, ces dernières années, l'idée d'introduire, comme c'est le cas en France, une cotisation sociale généralisée (CSG). Celle-ci vise à faire cotiser pas uniquement les revenus liés au travail, mais également d'autres sources de financement comme les revenus mobiliers et immobiliers. Le débat a été lancé au printemps 2010 par la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique avec sa proposition de "Pacte social" : la part des cotisations sociales au financement de la sécurité sociale n'excéderait pas 50%, et le manque à gagner serait compensé par des recettes alternatives via l'impôt des sociétés ou encore par des formes de taxation du capital.

1997

L'accessibilité financière renforcée



En Belgique, à partir de la fin des années 90, des mesures ont progressivement été introduites pour pallier au fait que l'assurance soins de santé ne couvre que partiellement les coûts en matière de santé (en moyenne 75%), ce qui constitue une réel problème pour les populations plus vulnérables, tant sur le plan des revenus que de la santé.

Ainsi, le statut Vipo permettant d'être mieux remboursé pour la plupart des soins médicaux (hospitalisation, honoraires médicaux, médicaments...) a-t-il été élargi en 1997 à de nouvelles catégories de la population. Rebaptisé **Bim** (bénéficiaire de l'intervention majorée), ce statut a été complété, en 2007, par **Omnio**, un statut permettant aux ménages à revenus modestes de bénéficier aussi des remboursements préférentiels. Dans la même optique, le **tiers payant** (qui permet au patient de ne pas devoir avancer les frais de santé à l'hôpital ou en pharmacie et de payer uniquement sa quote-part) a été étendu aux consultations et visites chez le médecin pour

les patients à faibles revenus. C'est le tiers payant social.

Par ailleurs, pour les malades chroniques et les ménages qui accumulent des dépenses de soins de santé élevées, des dispositifs ont également été mis sur pied tels que le **maximum à facturer** et les interventions spécifiques pour les malades chroniques (forfait de soins, forfait d'incontinence...).

En outre, d'autres dispositifs prévoyant des avantages financiers pour le patient ont été mis en place tels que le **dossier médical global** et les **maisons médicales au forfait**. On peut encore citer les mesures prises dans le but de diminuer le prix des médicaments, implants et prothèses tout comme celles visant à limiter les suppléments facturés aux patients hospitalisés. Enfin, des mécanismes ont également été développés pour les personnes qui ne bénéficient pas de l'assurance soins de santé telle que l'**aide médicale urgente**.

Malgré toutes ces mesures, de nombreuses études mettent en évidence les difficultés rencontrées par certains ménages à assumer financièrement des soins de santé. L'accessibilité financière du système reste donc un défi important.

2010

Obligatoire, complémentaire, facultative ?



La couverture des soins de santé et indemnités peut être divisée en trois parties d'importances inégales :

1. L'**assurance obligatoire du système de sécurité sociale** constitue la couverture la plus substantielle. Administrée par l'Inami, elle comprend deux régimes : le régime général qui s'adresse aux travailleurs salariés, aux agents de l'Etat et aux personnes assimilées (allocataires sociaux, retraités, résidents...), et le régime des indépendants. L'exécution de l'assurance obligatoire est confiée aux organismes assureurs, à savoir les mutualités.

A l'exception des travailleurs de la SNCB qui disposent de leur propre caisse, les titulaires choisissent librement leur mutualité parmi les cinq Unions nationales : chrétiennes, socialistes, neutres, libérales ou libres (il existe aussi une caisse publique, la Caami).

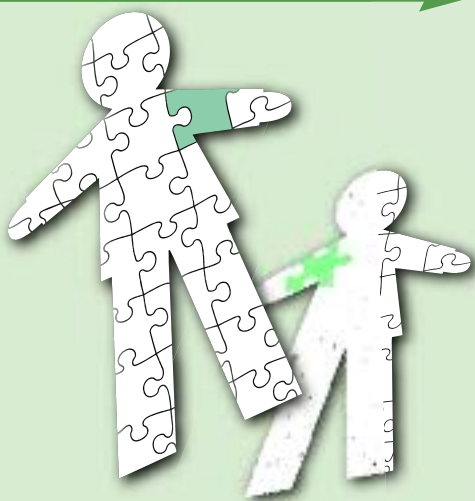
2. Au-delà de cette assurance obligatoire, les mutualités offrent à leurs affiliés des **avantages et services dans le domaine de la santé**. Ceux-ci ont pour but, soit d'améliorer l'accès aux soins de santé couverts par la sécurité sociale (par exemple en remboursant certaines quotes-parts personnelles des patients), soit de couvrir des besoins non couverts par la sécurité sociale (par exemple, la convalescence, la téléassistance à domicile...). C'est ce qu'on appelle plus communément l'**assurance complémentaire** dont l'Office

de contrôle des mutualités contrôle le respect des critères. Ces services existent grâce à la solidarité entre tous les affiliés de la mutualité : ils sont financés par leurs cotisations et c'est la raison pour laquelle la loi rend les cotisations des membres obligatoires.

Les assemblées générales des mutualités, composées de membres bénévoles élus, impriment leur philosophie, fixent les montants de cotisations, opèrent des choix dans les avantages et services en fonction de leurs priorités et valeurs. En cela, on constate des différences substantielles entre les mutualités. Le choix d'affiliation n'est donc pas anodin. La Mutualité chrétienne fait le choix d'une assurance complémentaire forte, crédible, solide et solidaire.

3. Pour permettre aux personnes qui le souhaitent de bénéficier d'une couverture encore plus complète, les mutualités leur offrent la possibilité de souscrire des **assurances facultatives**. Il s'agit, pour l'essentiel, des assurances hospitalisation. A la MC, différentes couvertures sont offertes (Hospi +, Hospi +100, Hospi +200). Elles sont au libre choix du titulaire et de sa famille. La prime varie selon l'âge de la personne assurée et l'importance de la couverture souhaitée. Depuis janvier 2012, les assurances mutualistes facultatives sont soumises à la plupart des règles qui s'appliquent aux assureurs privés. Fidèle à ses valeurs de solidarité, la MC a adopté pour principe essentiel de ne pas limiter son intervention et de n'exclure personne pour cause de maladie préexistante.

Et demain?



La première force du système belge de sécurité sociale se trouve d'abord dans son "importante légitimité" auprès de la population. Plus de 85 % des Belges posait un regard positif sur le système en 2006 (1). Oserait-on s'avancer et dire que les fondements du système remportent encore l'adhésion ? Solidarité entre les malades et les bien-portants, entre les générations, entre ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas, entre ceux qui travaillent et ceux qui ont perdu leur emploi, filet de protection contre la pauvreté... Ces principes continuent en tout cas d'exister, d'agir en toile de fond.

Il n'empêche : fragilisation et menaces rôdent autour de la sécu. Ainsi, voit-on apparaître quelques fissures, quelques écarts aux principes fondateurs. La mise en œuvre de la 6^{ème} réforme de l'Etat en témoigne, avec le transfert du fédéral aux entités fédérées, de compétences dans les soins de santé notamment.

Certes la sécurité sociale, l'assurance soins de santé - indemnités... sont nées dans un

contexte bien différent d'aujourd'hui. Et jusqu'à présent, leurs fondements n'ont pas été désavoués. En attestent le chemin parcouru, les étapes franchies depuis plus d'un siècle (voir historique et balises en pages 7, 8 et 9). Mais la conjoncture change. Parfois même, il y a comme un mauvais goût de retour en arrière, voire un détricotage des droits. Le système de sécurité sociale belge est mis sous pression. L'Europe a pris en importance, prônant la libre-circulation et la libre prestation de services, dans un marché dont la régulation se définit par l'efficacité de la concurrence. La marchandisation s'est étendue à des secteurs à vocation sociale. Les

mœurs ont évolué, marquées par l'individualisme et des comportements davantage consuméristes. Jusque dans le vocabulaire ambiant où "part de marché" et "compétitivité" remplacent d'autres slogans comme "protection sociale" ou "solidarité". Quel chemin prendront à l'avenir les accords de "solidarité sociale" ? Sans aucun doute, deux, trois passages délicats seront à franchir, pour poursuivre dans la voie du "secours mutuel".

(1) "(In)sécurité sociale ?", Cahier de la Fondation, n°45, décembre 2011.

Eviter des travers

Contre la sélectivité au profit de quelques-uns

Le secteur de la santé connaît déjà la privatisation. Elle se traduit entre autres par un glissement dans le financement des soins. Alors, ce ne sont plus les moyens publics (liés à la rémunération et aux cotisations versées par les employeurs) qui financent la santé, mais des moyens individuels (via des assurances privées).

Or, privatiser peut augmenter les coûts à charge du patient voire l'exclure de certaines prestations. On pense notamment au coût d'un consultation auprès de certains médecins spécialistes pour lesquels il est plus rapide d'obtenir un rendez-vous en cabinet privé (au tarif hors conventionnement) qu'à l'hôpital où ils consultent également mais au tarif conventionné. La privatisation peut aussi induire un mode de fonctionnement - via des primes d'assurance - où seule la solidarité des risques joue un rôle et non plus la solidarité des revenus. On pourrait résumer l'approche comme suit : plus le patient est à risque, plus il paye. Les trop grands risques sont exclus. On sélectionne les (futurs) malades.

Ces écueils vont de pair avec l'importance croissante d'un financement privé guidé par de seules logiques lucratives. Et ces dernières ne sont pas absentes du domaine des soins. Prenons l'exemple des maisons de re-

pos. Les organisations marchandes sont déjà fort présentes dans certains secteurs des soins comme celui-là où les besoins sont criants. Faut-il une offre suffisante par les pouvoirs publics ou faute de moyens publics suffisants pour les acteurs non marchands du privé (asbl), elles comblent un vide. On voit ainsi des seniorités commerciales offrir des logements qui n'existent pas en suffisance dans le cadre des soins prodigués par les pouvoirs publics ou les associations aux personnes âgées. En Wallonie et à Bruxelles, le secteur commercial des maisons de repos est d'ailleurs majoritaire.

Le transfert du fédéral aux entités fédérées de la compétence "maisons de repos", sans que les moyens suffisants ne soient garantis, amène à s'interroger. Ne risque-t-on pas alors d'accroître le phénomène de marchandisation ?

En effet, la marchandisation croissante dans le domaine de la santé inquiète. Lorsque la solvabilité et l'ampleur du compte en banque deviennent des critères de sélection pour accéder à tel ou tel service, lorsque les principes du marché dominent, le renforcement des inégalités entre citoyens menace ; et la concurrence donne le « la ». Nous voilà loin des intentions de la Loi de 1963, visant l'accès au plus grand nombre.

Passer des obstacles

Maintenir - et élargir - l'assiette solidaire

Après une longue crise politique, le gouvernement fédéral a décidé, fin 2011, que certaines politiques de santé, d'emploi... passeraient aux mains des entités fédérées. Depuis, on parle largement des enjeux liés à ce "transfert de compétences". Bientôt, parlements et gouvernements régionaux et/ou communautaires auront la charge de gérer des domaines qui, jusqu'à présent, incombaient à l'Etat fédéral. On peut citer l'accueil résidentiel en maisons de repos, les aides à la mobilité pour les personnes handicapées, le soutien aux métiers de la santé de première ligne... A côté des questions relatives au choix des entités qui accueilleront ces nouvelles compétences (Région ? Communauté ?), le transfert interroge le financement, la cohérence future et l'égalité de traitement entre les citoyens. Certes les déclarations d'intention du gouvernement fédéral soutiennent que : "le patient paiera le même prix pour un même produit ou une même prestation, quelque soit l'endroit en Belgique où ce soin lui est prodigué". Mais, avec l'éclatement des compétences vers les diverses entités, on peut craindre des divergences dans les protections sociales. Les couver-

tures risquent de ne plus être identiques que l'on soit wallon, flamand ou bruxellois, que l'on relève de l'une ou l'autre Communauté. Un problème d'autant plus criant pour Bruxelles où pourraient se côtoyer des régimes très différents. Quoiqu'il en soit, le transfert d'une part de la sécurité sociale est décidé. Il a ouvert une brèche supplémentaire dans le système de solidarité conçu à l'échelle de la Belgique. Les espoirs se reportent en partie maintenant sur les accords de coopération entre entités.

Plus globalement, le financement de la sécurité sociale inquiète. Les dépenses croissent, tant les techniques de soins se perfectionnent, tant la population belge avance en âge... Mais la croissance des cotisations sociales est en deçà. Elle ne permet pas de couvrir l'évolution des dépenses. D'autres sources de financement - comme la TVA ou les accises sur le tabac - sont déjà mobilisées (lire page 9 - 1998). Néanmoins, la question reste entière. Les débats sur l'assiette de participation de la population et des entreprises à la sécurité sociale restent à faire et surtout à trancher.

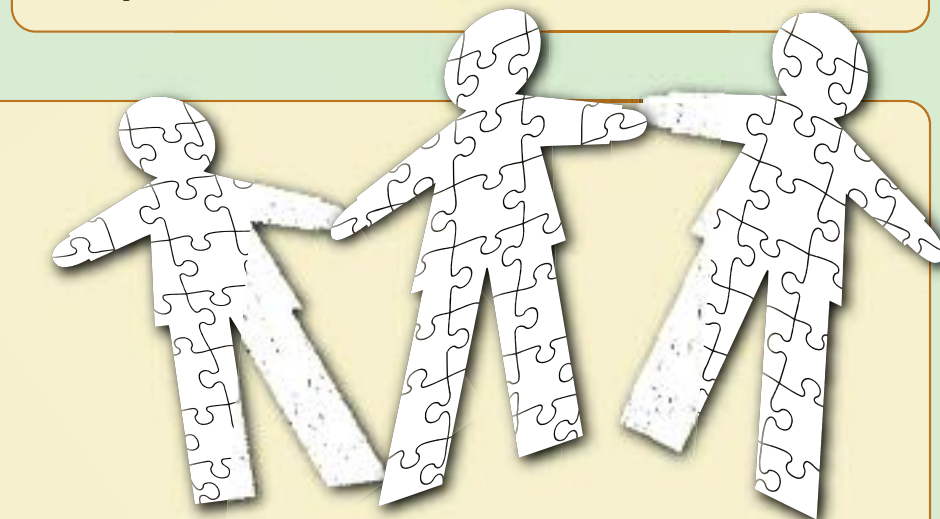
Maintenir un cap

Vers des soins de qualité et accessibles à tous

A l'occasion des 50 ans de l'assurance soins de santé - indemnités, la Mutualité chrétienne a mené une enquête auprès de ses membres (voir aussi l'éditorial de Jean Hermesse en page 16). Elle témoigne d'une large satisfaction (plus de 90 %) vis-à-vis des prestataires de soins. Néanmoins, l'enquête relève que de plus en plus de patients décident de reporter leurs soins. Le nombre de ménages qui y renoncent ou les postposent pour des raisons financières augmente. A Bruxelles, 25% des habitants signalent des difficultés pour se soigner. Parallèlement les assurances hospitalisation privées se développent, que seuls certains peuvent s'offrir. La Mutualité chrétienne a pourtant la conviction qu'il est possible de rembourser mieux certains soins coûteux, qu'il est possible de diminuer et réguler mieux certains prix, sans fa-

voriser une médecine à deux vitesses. Mais il y a plusieurs conditions à cela. Par exemple : l'offre de soins doit rester suffisante. Or, on le sait, l'âge moyen des généralistes ne cesse d'augmenter. La première ligne de soins voit poindre la pénurie. Veiller à sa survie et à son développement est une préoccupation essentielle pour l'avenir.

Ensuite, il s'agit de garantir le cadre de concertation entre les mutualités et les prestataires de soins. Or, la 6^{ème} réforme de l'Etat menace. Jusqu'aujourd'hui, le modèle de gestion de la sécu permet à la concertation sociale (employeurs et syndicats) mais aussi aux acteurs de soins de santé (prestataires et organismes assureurs) de définir les besoins, de décider des moyens à mettre en œuvre. Il offre un gage de stabilité, contrairement au paysage politique qui change au gré



des élections. Il participe d'un système de compromis où les intérêts des patients sont représentés, une sorte de "win-win" là où les intérêts divergent fortement parfois. L'attachement à ce modèle de gestion vient d'être réaffirmé pour l'avenir sur Bruxelles. Les autres entités doivent encore se prononcer.

Finalement, mettre tout le monde à l'abri des difficultés demande une attention aux as-

pects pécuniaires, assurément, mais aussi une attention à d'autres facteurs. Les situations de maladie, de handicap ou d'invalidité fragilisent énormément. Tandis que l'habitat, l'éducation, l'ouverture aux autres... déterminent aussi le bien-être. Les fronts sont multiples. La santé n'est pas qu'une question de remboursement de techniques médicales, ne l'oublions pas.

Offres d'emploi

LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE DE LA PROVINCE DE NAMUR RECRUTE (H/F):

> un responsable bâtiment-logistique-informatique
 CDI - temps plein.

Fonction : gérer le patrimoine immobilier de la mutualité - participer à la définition de la politique achat - superviser les équipes - encadrer des projets d'optimisation de processus (informatique, logistique).

Profil : formation de l'enseignement supérieur - expérience significative dans le bâtiment - capacité à dialoguer avec les professionnels du secteur - bonne expression écrite et orale - certaine flexibilité horaire et géographique.

Plus de détails sur www.mcjobs.be
 Envoyez votre candidature pour le 14 juillet via www.mcjobs.be

LE MOC DE LIÈGE-HUY-WAREMME RECHERCHE POUR SON ASBL AGORA OISP (H/F):

> un directeur
 mi-temps - CDI - entrée au 1^{er} septembre.

L'activité principale est l'alphabétisation d'adultes, généralement allochtones et faiblement scolarisés - lieu de travail à Liège.

Plus de détails sur www.mocliege.be
 Envoyez votre candidature pour le 12 juillet à schreuer@mocliege.org

QUALIAS PROVINCE DE NAMUR RECHERCHE (H/F):

> un opticien-optométriste
 pour le point de vente Qualias Optique de Gembloux - CDD de 2 ans, renouvelable - temps plein.

Fonction : accueil des clients, conseil et vente, gestion logistique, administrative et du stock...

Profil : diplômé et avoir une première expérience en gestion de point de vente.

Plus de détails sur www.mcjobs.be
 Envoyez votre candidature via www.mcjobs.be

LE CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE À BRUXELLES RECHERCHE (H/F):

> un responsable pédagogique
 3/4 temps.

Fonction : coordonner le programme de formation en "français langue étrangère" et soutenir le travail des formateurs volontaires.

Profil : bachelier travailleur social, assistant en psychologie... - statut ACS : obligation d'avoir un graduat.

Envoyez une lettre de motivation avec CV avant le 3 juillet à Stéphanie Eugène, coordinatrice à centerdubeguinaage@gmail.com

L'ÉCOLE LE SOLEIL LEVANT, ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ LIBRE, RECRUTE (H/F):

> un directeur
 pour son implantation à Montignies-sur-Sambre.

L'école organise l'enseignement de forme 3 (types 1 & 3), de forme 2 (types 2 & 3) ainsi que d'une structure scolaire d'aide à la socialisation - fonction libre à partir de fin octobre.

Rens.: ecole_soleil_levant@hotmail.com ou 071/32.46.23, Mr Bouilliez, direction.

LA FÉDÉRATION CSC HAINAUT OCCIDENTAL RECHERCHE (H/F):

> un responsable du service financier
 CDI - formation continuée - avantages sociaux.

Fonction : superviser une équipe et collaborer à la gestion comptable et financière de l'organisation syndicale et de l'organisme de paiement des allocations de chômage, des asbl - gestion administrative des bâtiments, des portefeuilles d'assurance...

Profil : études universitaires ou supérieures en comptabilité, sciences de gestion ou expérience équivalente - animateur d'équipe, bonne communication et disponibilité - habiter la région.

Envoyez votre candidature avec CV pour le 22 juillet au plus tard à Michel Dorchies, Secrétaire Fédéral, av. des Etats-Unis 10/1 - 7500 Tournai.

LA CSC LIÈGE-HUY-WAREMME RECHERCHE POUR LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT, EN VUE DE CONTRATS DE REMPLACEMENT (H/F):

> des juristes
 titulaires d'un master en droit.

Profil : capacité d'accueil et de travail en équipe - bonne maîtrise informatique - adhérer aux valeurs de la CSC (être affilié ou s'engager à le devenir) - habiter le territoire et disposer d'un véhicule sont des atouts.

Envoyez vos candidatures avec une lettre manuscrite et CV pour le 28 juin au plus tard à Jean-Marc Namotte, Secrétaire fédéral, CSC Liège-Huy-Waremme, bld. Saucy 10 - 4020 Liège.

LE CENTRE CULTUREL DU BRABANT WALLON RECRUTE (H/F)

> un animateur
 en charge du développement du réseau brabançon pour le droit au logement - CDD - mi-temps (avec période d'essai) - APE - entrée au 2 septembre.

Fonction : concevoir des projets d'animations en lien avec la problématique de l'accès au logement en Brabant wallon

Profil : bachelier ou master en animation culturelle, sciences humaines et sociales ou expérience équivalente - expérience dans le domaine de l'éducation permanente - connaissance du BW (enjeux et opérateurs socioculturels).

Plus de détails sur www.ccbw.be
 Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV à administration@ccbw.be

LE CHU UCL DE MONT-GODINNE DINANT RECRUTE (H/F):

> un infirmier chef
 pour le service de chirurgie cardiovasculaire et thoracique - CDI - temps plein.

> un gestionnaire payroll - service du personnel
 contrat de remplacement 15 sem. - temps plein.

un rhumatologue
 statut indépendant ou salarié.
 Envoyez votre candidature à yves.boutsen@uclouvain.be

> des infirmiers chef - médecine et chirurgie
 CDI - temps plein

Plus de détails sur www.chdinant.be
 Envoyez vos candidatures à recrutement-montgodinne@uclouvain.be

Offres de service

L'ASBL WEP-WINDROSE À BRUXELLES RECHERCHE :
 > des familles d'accueil

chaleureuses et désireuses d'ouvrir leur foyer et leur cœur, à partir de septembre, à des jeunes étudiants qui viennent des quatre coins du monde, pour un semestre ou une année scolaire afin de leur faire découvrir notre pays, notre culture et notre langue.

Rens.: 02-534.53.30 - www.wep.be

NATISE SCRL, ENTREPRISE D'INSERTION SOCIALE À NAMUR, RECHERCHE (H/F):

> un bénévole
 pour superviser la qualité du travail de 20 aides-ménagères - frais de déplacement remboursés.

Rens.: 0475/82.87.26 avant 16h - www.natise.be

LE CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE À BRUXELLES RECRUTE (H/F):

> des formateurs volontaires
 pour aider des personnes adultes immigrées pour les cours de français Alpha et FLE - tables de conversation et ateliers d'initiation à l'informatique - min. 2h/sem.

Rens.: 02/219.12.51, Stéphanie Eugène.

UN INSTANT EN ÉQUILIBRE

Sourire



Depuis toujours, tu te méfies des sourires forcés. Tu sais que les sourires sont comme des paroles : on peut mentir avec, faire semblant. Mais tu sais aussi qu'ils ont un pouvoir immense. À côté des sourires de démonstration ou de dissimulation ("voyez comme je vais bien ou comme j'ai confiance en moi !"), il y a des sourires qui apaisent et qui rassurent. Tu aimes bien ces sourires sincères et simples : chez l'inconnu qui t'indique ton chemin alors que tu es perdu ; chez le médecin qui te rassure alors que tu as peur ; chez la personne qui t'accueille alors que tu crains de déranger. Il te semble y voir des messages de fraternité tranquille.

Un jour, dans le métro, en voyant tous les visages tristes des voyageurs, tu as réalisé d'un petit regard rapide dans la vitre que le tien était triste aussi : sombre, sinistre. Pourtant, il n'y avait pas de souci particulier dans ta vie, à ce moment. Mais ton visage était triste. Tu as extrait de toi un petit sourire discret, comme ça, pour voir. Tu t'es dit que tu pouvais garder ta tête morose pour les jours où ça irait mal. Et que pour les autres, les jours normaux, tu allais sourire, doucement. Tu as eu alors l'impression que ça te faisait du bien, ce petit sourire adressé à personne, rien que pour toi. Tu t'es dit que peut-être ça faisait aussi effet en dedans, de sourire, et pas seulement au dehors ? Et tu avais raison de te dire ça : toutes les recherches montrent que sourire fait du bien à notre moral.

Aujourd'hui, tu arrives à sourire de l'âme même quand tu te sens attiré vers la tristesse. Et tu sais que c'est de l'intelligence plus que de l'inconscience, contrairement à ce que croient les grincheux et les pessimistes. Pas besoin de rire aux éclats ou de chanter ou de sauter de joie quand tu as des ennuis ordinaires. Juste sourire : smiling in the rain !

EXTRAIT DE L'OUVRAGE "SÉRÉNITÉ. 25 HISTOIRES D'ÉQUILIBRE INTÉRIEUR" / CHRISTOPHE ANDRÉ / ÉD. ODILE JACOB / 2012

Quinzaine après quinzaine, Christophe André, psychiatre français, livre dans En Marche une vingtaine d'histoires et leurs enseignements, comme autant de leçons de sagesse, au plus près du quotidien, pour avancer sur le chemin de l'équilibre intérieur et de la sérénité.

La photographie est de Francisco Supervielle, étudiant en photographie à l'école des arts et de l'image, Le 75. Elle a été réalisée à la demande du journal En Marche, avec le soutien de la Loterie nationale.

// Intersoc - Charme //



St. Moritz, une ville légendaire au cœur d'une fabuleuse nature

Besoin de soleil ? Envie de vous faire plaisir avec des personnes qui partagent vos goûts ? Dans ce cas, partez pour la station exclusive de St. Moritz, en Suisse. Du 2 au 11 septembre, Intersoc vous propose de passer un formidable séjour à l'hôtel Stahlbad, un établissement de luxe.



- > La formule idéale pour des vacances truffées d'agréables promenades et d'excursions intéressantes, sans oublier de nombreuses animations pour adultes.
- > Une randonnée quotidienne et des animations en soirée entièrement facultatives.
- > Un hôtel paisible en l'absence d'enfants.
- > Des buffets variés, l'apéritif avant et le café après le repas du soir, le vin à table...
- > Des extras : remplacement d'essuies-mains sur simple demande, surprise dans la chambre et service de transport de bagages.

> La possibilité de voyager en train, en avion ou de prendre sa propre voiture.

Prix adulte en pension complète : 702 EUR. Supplément single gratuit (chambres individuelles) : sanitaire pour trois chambres. Supplément train : 260 EUR. Supplément avion : 325 EUR.

>> Pour de plus amples informations, contactez le service clientèle d'Intersoc au 070/233.898 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur www.intersoc.be

LIC A5654



FEUILLETEZ EN LIGNE LE JOURNAL SUR

www.enmarche.be

- > Consultez aussi les archives depuis 2000.
- > Abonnez-vous à la lettre électronique pour lire, en primeur, le dernier numéro paru.

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
- Effectuez votre virement sur le compte Code IBAN : BE77 0000 0790 0042 Code BIC ou SWIFT : BPOT BE BI. au nom des Editions Mutualistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
- Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée. de Haecht 579 BP40

- 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél: 02/246.46.27.

Dates ultimes de rentrée des annonces : le vendredi 19/07 pour l'édition du 1/08 ; le mercredi 21/08 pour l'édition du 5/09.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto

Av: motorhome Bürstner I 572 (mod. intégral), sur châssis Fiat, 2,5 TD, 4 pl., 1998, 92.000km, prix demandé: 12.000 EUR. 0475-37.69.11. (A49145)
 Av: motorhome Iveco 08 / 2000, impecc., car pass ok, pan. sol. etc... 19.000 EUR. 0495-60.26.21 - 085-24.05.69. (A49143)
 Av: motorhome Mac Louis, Tandy 671, 2,3D, 130cv, 2008, 85.000 km, tv sat, pan. solaire, porte 4 vélos, douche/wc sep., proprio. non fumeur, impecc., 30.000E. 071-59.25.12. (A49135)

Camping

Chimay, loue caravane résidentielle, 6p., tt. conf., jusqu'à novembre, rég. promenade, ravel, pêche, bois etc... 0476-47.89.42. (C49116)
 Middelkerke, à l. ou à v., châtelet tt. conf., dans camping calme, lch. 02-376.19.97 - 0472-25.78.62. (C49026)
 Av: Aiqueze (France-Gard), camping à la ferme, caravane "Hobby", L: 6,50m + auvent+marquise, équip. compl., libre de suite, 4.000E, à discuter. 0475-45.33.23 - 0497-27.44.86. (C49124)
 Av: caravane Bürstner, série 380N Club, 4p., auvent, frigo, chauff. gaz, stabilisateur, prix à convenir. 081-30.31.93 - 0499-24.67.86. (C49036)

Divers

Musée recherche uniformes et objets divers des guerres 14-18 et 39-45, aidez-nous à transmettre la mémoire. 0475-97.31.14. (D49138)
 Av: cse. dép. mais. rep., monte-escaliers Thyssen-drup pr escal. droits de 3m ou +, allonge poss., 3.657E, laissé: 2.000E, util. 4 mois, placement poss. par fournisseur. 0494-98.55.71. (D49144)
 Garnissage en fauteuils, travail à l'ancienne, tissu, cannage, rempaillage, Maison Didot à Mozet. 081-40.04.80. (D48487)
 Cherche tt. bricoleur qui accept. de reconverter ma caravane avec de la récup. en échange de 2 sem. vac., farfetu s'abst. 0498-53.59.36 le soir. (D49109)
 Av: matelas médical électr., pour ttes parties du corps, marque HHP, comme neuf, 300 EUR. 02-241.18.61 - 0475-37.28.99 (Bxl-Haren). (D49125)
 Av: cse. décès, coussin médical neuf, ach.: 98E, laissé: 70E. 071-45.10.04. (D49126)
 Av: pr cse. santé, menuiserie complète avec 15 machines + acc. de diverse marques, +/- 20 ans, +/- 3m3 de chêne. 0478-21.49.93. (D49136)
 Particulier expertise gratuitement et achète toute BD ancienne: Hergé, Franquin, etc... 02-653.47.16 - 0486-90.70.27 - pmo@live.be (D48929)
 Av: gravure originale de Gustave Biot (1833-1905) 60x90cm, "l'Ascension du Christ" dédicacée et signée de sa main, prix à convenir. 016-76.71.16 vers 21h, si absent réessayez. (D49040)
 Av: +/- 200 albums Artis, Femmes d'Aujourd'hui, année 1961 à 2000. 0497-88.56.48 (Frasnes-Lez-Anvaing). (D49141)
 Av: lit médical électr. avec perquoet et matelas alternant "AKS" avec compresseur program. + coussins escarres, état neuf. 084-21.30.50 - 0478-77.59.46. (D49147)
 Av: cse. dbie. empl., 1 séchoir Zanker avec condenseur, tr.b.état, 200E, 1 mach. à lessiv. Whirlpool bon ét. de fonctionnement, 200E. 086-21.12.45 - 0496-49.54.84 rég. de Marche. (D49118)
 Av: encyclopédie en 4 volumes "La grande flore en couleurs" de Gaston Bonnier, éditions Belin 1990, 8000 illustrations, le tout 200 EUR. 0494-87.23.36 ap. 18h. (D49097)

Emploi

Dame de compagnie, 60aine, offre services à pers. âgées pour w-e. ou 2-3 jours semaine (interne), réf. sérieuses, ttes. régions. 0474-63.10.08. (E49166)
 Je vous conduis en tte. sécurité, en province ou à l'étranger. 0473-97.08.79 après 10h30. (E49150)
 Namur, dame de confiance, disponible pr. prendre soins de vos enfants ou dame âgée à votre domicile, expérience et références. 0474-46.85.38. (E49119)
 Bruxelles, dame avec expérience et références, cherche travail auprès d'enfants ou d'une dame âgée à votre domicile. 02-733.86.31. (E49120)
 Urgent, cherche animateurs brevetés, pr camps de vac. d'été en ardenne, pr jeunes de 8 à 14a., défraiement et assurance. 04-358.92.14 - www.fastespres.be - Les Jeunes de Fastes Prés. (E49091)
 Etudiant cherche entreprise pr stage fin d'étude ds. dom.: automatique, électr., Hvac, product. énergie, nucléaire, turbine à gaz, option automatique. 0489-95.98.51. (E49047)

Mamie 65a. pension., souhaite garder 1 ou 2 enfnts. 3h ou 4h sur 4 jours/sem., libre le 1er sept., aussi comme dame de compagnie, bcp d'exp. et de réfé. 0477-70.36.64. (E49151)
 Apprentissage du Néerlandais en immersion totale en famille et avec réciprocity ds l'autre famille, +/- 10 à 15 jours. 067-21.33.57. Ligue des Familles ou charlie.huygen@skynet.be (E48745)

Immobilier

Sart-Dames-Avelines, 230.000E, belle mais. villaq., ent. mbl. et ég., liv., pet.cuis.sem-ég., buand, 3ch., sdb, cc maz, gar, jard. et bois arr. tt. clôt., 12a30, rue calme. 059-43.33.24. (I49098)
 Westende, belle villa mod. meublée (1992), 1500m digue, 3ch., tb. ég., jard. clôt., park. privé, 170.000 EUR, libre de suite. jacquesmj@yahoo.fr - 0032-479.44.13.59. (I48956)
 Enghien, spac. mais. de caract., ent. emmurillée, id. prof. libérale, restaurant, sit. favorable, ch. d'hôtes, 8ch., prox. écoles, poss. terrains sup. 0475-60.31.90 - 0496-44.92.91. (I48948)
 Moustier/S, 2/5 studios, kitchenette, pers+55a., http:users.skynet.be/moustier15, cab.toil., évier, dch. comm. séj.+cuis.+buand+jard, pas fum. ni animaux, 520E/mois + 180Echg, 071-78.08.50. (L49064)

Mobilier

Archelle chêne, 50E, mble lavabo tabl.marbre blanc, 100E, miroir cadre chêne 75E, luminaires mod. boules arg. 100E/pcce, bahut pin 4tir 4port, 200E, sal.bambou + table, 300E. 04-3657694. (M49111)
 Av: fauteuil relax mécanique brun, état neuf. 04-336.10.06. (M49133)

Villégiature (Belgique)

La Panne-Esplanade, résid. t'Zand, appart. 3-4p., tt. conf., terr., gar., 50m de la plage. 056-55.73.23 - 0477-06.54.40. (V49132)
 Ard., rég. Chimay, front. française, gîte 9 et 14p., indépendants, tt. conf., documentation gratuite. 060-37.73.89 - 0033-680.61.72.98 - www.gitarennes.com 225/150. (V49095)
 Westende, à l. tr.b.studio, 4e. étage, coin digue, tb. vue s/mer, 4 p., ent. rén., 1 ch. sép., tt.conf., centre commerces, tv, asc., long w-e., sem., qz., mois. 071-76.02.47 - 0478-91.57.53. (V49018)
 St-Idesbald, appart. mod., lch., vue sur mer, 4p. max., balcon, soleil, sem., quinzz., pas d'animaux. 0476-49.17.20 - 02-384.11.00. (V49035)
 Lacs de l'Eau d'Heure, gîte rural à la campagne, jusqu'à 7p., véranda, liv., 2 sal., cuis.ég., f.o., 3ch., gde. sdb., tr.gd.jard., vue magnif., idéal repos et rando, Internet. 0477-79.67.71. (V49019)
 La Panne, appt. tt. conf., vue lat. sur mer, 20m plage, prox. commerces, lch., 1 div. lit, 4p., 4e. ét., prix sem-quinz. 067-33.90.28 - 0473-55.71.14. (V48603)
 La Panne, tr. bel appart., centre digue, face mer, rez ou 3e ét., 3ch., 6p. max., spac., prop., lumin., ss animaux, pos. gar., juin, 1 ju à 20/7, sept., min.à la sem. 056-337585 - 0497-527748. (V49114)
 Coxyde, grd. rez, 8p., 3ch., 50m digue, hyper équip., prox. centre, juin/sept.: 300E/sem., été: 650E/sem. (chges. compr.), Toussaint: 450E. 0479-49.86.11. (V48967)
 Vervies-s-Viroin, très beau vill., gîte spac., 6 à 9p., 3ch.,gd. jard., plantes arom., jeux enfnts., hall, salon, sàm, cuis.sup.ég., chff.c. - www.lethymasauvage.be - 060-21.19.27 (V49121)
 La Panne, appart. 4p., 50m plage, 2e ét., 2ch., grd. liv. ensoleillé, cuis., douche, wc sep., sept.: 200E+ch., juill.-août: 250E+ch. 056-55.63.04 - 0471-76.14.31. (V49122)
 Séjour en ardenne, gîte ds. anc. ferme, vallée de l'Ourthe, au calme, jard., max 8p., accès à la rivière, idéal pour se déconnecter. 084-47.70.01 - www.fermedejupille.com (V49123)
 Coxyde digue, appt. rénov., 4p., 2ch., liv. + cuis., sdb., wc., chff. cent., juill.-août: 500 EUR/sem. 0479-41.54.43. (V49128)
 Coxyde digue, côté soleil, appt. de coin, agréab. lum., sup. vue mer, 6e. ét., spac., 6/8p., conf., 2 sdb., sem-qz.-ms. 082-22.36.00 - 0476-64.37.65. (V49156)
 Ardenne, Forrières, gîte 6 p., tout conf., location w-e. sem. Tél/fax: 084-21.22.01. (V49155)

Westende-Bains, à l. studio, superbe vue sur mer, sup. conf., max. 4p., à pers. soigneuses, asc., gde. terr., lumineux, spacieux, mignon, centre. 04-379.40.67 - 0498-78.66.15. (V49131)
 Westende-Bad, lux. appart. 2ch., 4-5p., situé prox. centre et mer, endr. calme, 2e. ét., asc., belle vue, 2 balcon sud, grd. conf., w-e., sem. ou qz. 0479-53.55.67. (V48566)
 Knokke, opportunité, appart. 6p., accès PMR, pisc. gratuite, animaux tolérés. 0495-27.01.01 - www.laguna-851.be (V49134)
 Westende, digue, appt. 3ch., 7p., conf., spac., sup. vue, w-e., mois, poss. gar. 069-54.77.89 - 0470-65.42.90. (V48492)
 St-Idesbald digue, appt. ent. rén., 2è ét. avec asc., 4p., lch., living avec canapé lit et tv et dvd, cuis. sup. ég., salle de douche et wc sep., w-e., sem. ou qz. 0477-37.83.23. (V49083)
 St-Idesbald, appt. mod., gar., 2ch., vue sur mer, 2 terr. N/S, lère. qz. juill. + dern. sem. d'août. 0474-28.94.72 - 067-21.91.79. (V49082)
 Westende-Bain, appart. + gar., vue/mer, 4e. ét., 4p., 2ch., tt. conf., centre comm. 071-43.69.12 - 0494-12.19.98 - fr.flament@gmail.com (V49077)
 Longfaye calme hameau Htes Fagnes, nb. prom., vélo, vtt, ski, anc. ferme, gîtes ruraux 3 épis, clairs spac. 1-2 ou 3ch. 080-33.97.19 - henri.fagnoule@skynet.be - http://loger.skynetblogs.be (V48493)
 Séjour en ardenne, Alle/s/Semois, louez magnif. appart. avec terrasse, jard. ttc., pour 2p ou pet. famille avec 2 enfnts., calme assuré. 061-50.13.72 Mme. Bulcke. (V48980)
 Coxyde, St-Idesb., 100 m digue, appt. 2ch., tr. confort., 6p., liv. exp. S/SO, sdb., wc sep., cuis. ég., tt.conf., 1è ét., asc., pk. 1 voit. priv. sem. qz. mois, p.animaux. 0496-52.19.03. (V49057)
 Middelkerke, spac. lux. studio, 4p., digue, sup. vue mer/dunes, tt. conf., cuis. sup. ég., 6è. ét., asc., tv., libre ttes. pér. 02-354.27.06 - 0477-32.77.09. (V49037)
 Malmedy, meublé 12p., 5ch., tt. conf., bain équip., calme, grd. jard., bbq couvert, idéal pr famille ou amis, promen., vtt, 700E/sem., photos et descr./dem. 0498-10.78.35. (V49055)
 Westende, à l. tr. b. stud. mod., coin digue, v. mer, 2è ét., 4p., lch. sép., tv., tt. conf., asc., libre oct., nov., déc. 071-34.26.67 - 0478-72.07.05. (V48999)
 Bray-Dunes, 5km La Panne, mais. bel-ét., grd.gar., pt.jard., gde.terr., cuis.sup.ég., 2ch av.balc., 2douc, 3wc, liv.pl.sud, tv, sem-qz-mois du sam au sam apd: 250E. 071-21.40.99 ap 18h. (V48646)
 Middelkerke, magnif. chalet, ent. rénov., parqueté, 2 ch., liv., cuis., sdb., terr., gde. pelouse, août, sept. 0475-29.97.05. (V49031)
 La Panne centre, appt. vue mer avec terr. et gar., 2ch., 2 salles d'eau, hyper équipé, l-v, tr. lum., vélos, à l. du vendr. au vendr. apd: 340E, pas d'animaux. 0494-81.21.47 ou 067-33.10.14. (V48749)
 La Panne appt. sur la digue, ent. rénov., pas de commerces, 2ch., sdb., wc, cuis., liv., gar., pas d'anim., 55 EUR/nuit. 082-74.59.12 - 0478-20.14.83. (V48886)
 La Panne, à l. appt. s.digue, 2è.ét., 6/8 p., 2ch., ent. rénov., tt. conf., tr. spacieux et lumineux, déco sympa, près du centre, poss. gar. 0479-32.75.55. (V48535)
 La Panne, front de mer, calme, prox. rés. nat. Westhoek, appt. 6è. ét., 67m2, 2-6p., lch. (lit 2p), spac. liv. (2 div. lits), cuis., bar, sdb, gar, vue impr., face dune, côté soleil. 0486-878864 (V49102)
 Westende-Bains, tr. b. studio sup. conf., à pers. soigneuses, sup. vue mer, 7è.ét., asc., 4p., gde.terr., prox. mag., tr. spac., lumin., mignon, prix attractif. 04-379.40.67 - 0498-78.66.15. (V49096)
 Durbuy, Ardenne, nouv. appart. 70m2, 1er ét. duplex, lch. 2p. + div. convert. 2pl., cuis.ég., lvaiss., tv., dvd, Wifi. 0486-42.91.39 - http://bergerie-weris.be (V49160)
 Vacances dans petite ferme (meublée), 200 EUR/sem., sans conf., le calme, reposant, animaux admis. 0498-53.59.36. (V49110)
 Middelkerke, digue mer, appt. 4p., 6è. ét., tv, cuis.ég., sdb., pas d'animaux. 061-21.28.10 - 0474-94.12.70. (V49103)
 Coxyde, appart. 4/6p., près mer et vue sur dunes, jard., park., tt. conf., qz-sem-mois, prix inter. 058-51.83.09. (V49159)
 Ardenne/Semois, séjour à petit prix, ch. d'hôtes 80 EUR, 2p., 2 nuits, avec déj. ou l'oué gîte 2 à 8p. 061-41.40.17 - 0472-54.90.36. (V48367)
 Nieuport-Bain, appart. 2p., soigneuses + 3 enfnts., accès direct digue-plage, état impecc. 0476-66.45.46. (V49099)
 Middelkerke, appt. de standing, 4p., 200m de la plage, fumeurs et animaux non admis, prix attractifs. 0479-91.52.86. (V49161)
 Coxyde, appart. rez, 6p., 3ch., 50m digue, vue sur mer, juin: 222E/s, juill.-août: 400E/s, sept: 250E/s + chges. compteurs. 0486-73.76.98. (V49137)
 Middelkerke, face mer, 100m casino, 4ème. ét., 2ch., max. 6p., tt. conf., phot./dem., 13 à 20/7 et 20 à 27/7: 450E, sem. sept.: 250E. pc082876@scarlet.be (V49107)
 Rochehaut, à l. appt. 4/8 p., et studio dans fermette tt. conf., jardin, vue semois, w-e. sem. 061-46.40.35 - www.lafontinelle.be (V49115)
 Gaume, Etalle, appart. meublé, tt. conf., 1 ou 2p., sem. qz., mois, pas d'animaux, non fumeur. 063-45.52.60. (V49165)
 De Haan, appart. 4p., 600m mer, ds. dom. privé, jeux enfnts., tennis, pétanque, park., w-e., sem., prix interr. 0486-43.44.54. (V49139)
 Htes Fagnes, rég. Malmedy, gîte 7p., 3 ch., tt. conf., Wifi grat., prom., vtt, vélo, prox. forêts, rivière. 080-33.74.35 - joseph.solheid@skynet.be - http://lesavrules.jimdo.com (V49140)
 Coxyde, appt. 2ch., 30m de la digue, côté soleil, w-e., sem. 02-374.43.27. (V49142)
 Westende digue, appt. rénov., 5p., 6è.ét., liv., (div.-lit), tv, sup. vue mer, asc., lch., (3L), sdb., wc, cuis., gar., pas d'animaux. 0477-57.13.63. (V49129)
 Knokke, à l. uniq. en juillet, appart. à 800m de la plage maos en bordure lac, log. 6p. poss., accès PMR gratuit à la plage pïrv et pisc., animaux tolérés. 0495-27.01.01 - www.laguna-851.be (V49101)

Villégiature (France)

Bretagne, Baie de St-Brieuc, dans ferme rénovée, gîtes 4/6p., 500m bord de mer, tt. conf. 0033-682.93.40.44. (V49117)
 Port Fitou, rég. de l'Aude, appt. 5p., tt.cf., 15km Perpignan, 2ch., cuis., sal. (tv), terr, sdb, 2 pisc., aire jeux ponton, esp. dét., loc.tte.année 300 à 500E. 081-63.44.95 - 071-77.68.15. (V49104)
 Dordogne, promo juillet, moulin de charme à l. 6/10p., ttc., 4ch., 2 sdb, jard., grde. terr., cuis., bbq, ping, lac, pisc., pêche proche, kayak, vtt... photos. 02-384.72.09 - 0498-42.98.41. (V49105)
 Normandie, Calvados, 50m plage, mais., 4/5 p. avec jard. clos, cuis. ég., chem., 2ch., tt. conf. 04-226.41.54 - 0495-55.71.98 ap 20h - marielillo@hotmail.be (V49054)
 Provence -Verdon, villas privées et gîtes avec pisc., promotions de 20 à 50€ sur juillet. 0033-682.40.88.78 - www.immodere.com/varcamdobb.php (V48985)
 Côte d'Opale, Merlimont plage, appt. 2ch., sdb., liv., tv, terr., sup. équip., gar., rdch., repos garanti, vélos. 0478-27.49.07 (V49043)
 Côte d'Opale, Wissant, à l. 50m plage, appart. 4p., séj. 2 clic-clac, tv, cuis. équip., lch., sdb., wc. sép., terr. clôt., tt. conf. 0495-32.28.95 - mzimmer@portima.be (V48920)
 Htes Vosges, La Bresse, chalet individuel en rondins de bois, 6p., jard. avec belle vue, hors vac. scol.: 20%. www.chalet-la-bresse.be - 0494-47.71.98. (V49076)
 Côte d'Opale, Ste.-Cécile, pte maison, 4/6p., 2ch., tt. conf., tv, l-v, pt. jard. clos, lkm plage. 064-54.09.36. (V49127)
 Normandie (Cap de la Hague), à l. (2km de la mer), gde. mais., jard., 13 lits, 6ch., 2sdb., cuis., sàm, salon, du 1 au 15/7 et du 20 au 30/8, 500E/sem. 0474-39.00.88. (V49130)
 Port Camargue, studio 4-5p., climatisation, tv, pisc. priv., terr., vue/mer, 200m plage, 500m centre ville commerciale, pk. priv. weemoldominique@gmail.com - 0475-23.85.46 - 0476-96.96.90. (V48970)
 Les 2 Alpes en été, appart. 4-6p., très conf., exposé sud, sans vis-à-vis, prix inter: 350 EUR/sem., juill.-juill.-août. 0498-29.44.19. (V49010)
 Côte d'Opale, Wimereux, calme, à l. w-e., sem., mais. 2ch., 4-6p., 300m plage, neuf, lav.-v., séchoir. www.lasdunas.eu - mail: info@opaledunas-net - 0486-42.65.86. (V49100)
 Bretagne, Plouguerneu, 100m mer, maison paisible et indép., côtes naturelles et sauvages avec criques de sable fin, air iodé et prom. ressourçantes. 0477-27.65.14 - carinebur@hotmail.com (V48947)
 Ardèche sud, Grospierrres, vac. au soleil, mais.ég., 3/5 ou 4/8p., juin/sept.:350/400E, juill/août: 520/690E ou 640/790E, loc. hiv. mois: 350/400E +élec. 0033-475.89.90.61 - 0033-674.67.73.37. (V49086)
 Villeneuve-Loubet, Côte d'Azur, 200m plage, quart. résid., grd. studio, été/hiver. 081-73.68.98. (V49148)
 Uzès-Gard, entre Nîmes et Avignon, mais. 4/6p., 2 ch., jard. + park., dans résid. priv. + pisc. res. 063-22.34.96 - www.labastideuzes32.jimdo.com (V49041)
 Côte d'Azur, Bormes-les-Mimosas, 400m de la plage, appt. 1ch, liv., sdb, terr., gar., du 21/7 à 04/8: 375E/sem., pas d'animaux. 04-226.65.94 - 0478-69.49.88. (V49112)
 Cote d'Opale, Wimereux, 2h de Bxl, appart. de charme, calme, 3ch., 5p., vue sup./mer, terr. sud, à l. du 6 au 27/7 et du 17 au 24/8, 800R/sem., réduct./quinz. 0473-86.90.11. (V49146)
 Drôme, entre Vercors et Provence, pisc. 200m, mais. 4 à 5p., 2ch., tv, 60E/j. en saison et 40E/j. apd: sept., libre entre 28/7 et 12/8 et apd: 23/8. 0474-70.33.31. (V49149)
 Cannes, 5' de la Croisette, appt. 4p., 3è.ét., asc. 1er qz. juil., juill.-août-sept 1er qz. et svts, pk. priv.gard., comm. à prox., bus sortie imm. 071-65.15.59 - 0493-03.59.78 - 0496-10.52.16. (V49093)
 Ardèche, vallée de l'Eyrieux, village Gluiras, à l. mois d'août, bergerie bien équipée, max. 6p. 0476-89.91.54. (V48814)
 Cavalaire, Golfe de St-Tropez, C. Azur, appt. rez villa ent.rénov., tt. conf., lvaiss. et linge, sup. v/mer, 50m plage, jard. 17a., park. 082-61.45.75 ou 0474-86.67.72. (V49092)
 Alpe D'Huez, l'air pur et le calme de la montagne, appart. 4p., tt.conf., tv, terr. pl. sud, vue dégagée, 4è. ét.ét. dernier ét., asc. pkg priv, tt. près de tout. 063-5778.89 - 0472-789405. (V48885)
 A découvrir, Auvergne, Cantal, site classé, maison tt. conf., 400E/sem., 750E/qz. 085-51.26.74. (V49152)

Port Camargue, villa Marina, 6p., conf., cuis.ég., grde. terr. sud, jard., qual. sup. de 14 M, 1.000E/qz., été 2.400E/qz. 081-65.50.11. (V48306)
 Roquebrune, Cap-Martin (Menton), studio 2 pers., tt. conf., calme, mer et comm. à 150m, terr, tv, lav-linge, ttes. périodes. 0496-31.57.68. (V48575)
 Var, Carcès, agr. villa, pl.pied, tt. conf., 2ch., terr. avec bbq, jard. priv. clôt., gar., calme, prox. vill., libre du 16 au 31/7 et octobre, 275 à 440E/sem. 0485-25.09.19. (V49153)
 Provence, Lacs du Verdon, villa 5p., studio 3p. 081-21.61.85 - http://picasaweb.google.com/lesavresses (V48502)
 St-Cyprien-plage (Roussillon), à l. villas, 4/8p., libre toute l'année sauf mois de mai, pisc., tennis, mer, commerces à 250m., diaporamas à voir. 02-305.71.43 - 0478-45.51.91. (V48235)
 Côte d'Azur, Sainte-Maxime, studio tt. conf., 3p., ds. parc arboré, park., terrasse, vue /golfe, St-Tropez. 0498-12.12.79. (V49094)
 Gérardmer, loc. we, sem., app. 6-8p., tt.c, lit et chaise bb, vue sup./lac, pr. cent. ville, grd. calme, sentiers, rando pédest., vtt - www.appartgerardmer.eu - 071-51.76.78 - 0474-26.50.83. (V48730)
 Prov. Luberon, pr. Gordes, appt. meubl., 50m2, séj., cuis.+sdb.+ chb., pisc. priv. clôt., avec chff. solaire, idéal pr couple avec 2/3 enf., ttes sais. 0033-490.75.45.68 - www.renardiere.be (V48542)
 Bretagne Finistère Sud, (Guilvinec) à l. ds. mais. indép. 5/6 p., tr. ensoleillé, plag. et comm. à 500m., libre tt. l'année. 04-336.24.98 - guth@sfr.fr - http://omaopabigouden.blogspot.be (V48528)
 Marseillan plage, Hérault, villa tt. conf., 5/7p., ds. résid. sécur., pisc., 500m de la plage, août - 0478-50.49.15 - mail: pumalanga.xana@skynet.be - (V48909)
 10km Menton, appt. 4p., face à la mer, terr., liv. ch., sdb., cuis. avec lvaiss. et mach. à laver, hall. 0495-21.27.29. (V49158)
 Vendée, maison camp., tt. conf., cft., 6p., prox. mer, lac et grands axes, gd jard., jeux enfnts, vélos. 019-69.75.81. (V48726)

Villégiature (Autres pays)
 Bellaria Rimini Italie, mini prix, 50m de la mer, hôt. Mi-mosa, 1 sem. p/complète apd: 392E du 20/05 au 30/06. 061-41.40.17 - 0472-54.90.36. (V48404)
 Esp., Escala, à saisir, villa tt.conf., 3ch., liv., clim., tv, cuis., l-l, sdb., terr., solarium, 10' plage et gd. mag., sept: 800E/mois, 500E/qz, nettoyage final comp. 04-358.79.54 soirée (V49063)
 Almuncar +Benidorm, appt. vue mer, lch., tv, sdb., liv, terr. sud, micr.-ond., 399E/m. h-s + ch., 899E/m. été, 650E/qz., 1 chien adm., pisc., park. 02-657.40.86 - 0477-59.47.33. (V49016)
 Escala, vill. 3ch., 600m centr., mer, libre: 26/6 au 10/7: 900E + 24/7 au 3/8: 900E, oct.: 200E/sem., photos, interr. 0472-26.54.48. (V49163)
 A saisir ! Valais Suisse, Ovronnaz, apd: 345 E/sem. ttc. loc., spl. appt. 2-6p., lnx.ég., imm.terr.sud soleil, vue sup., magn. prom., tennis, c.therm., 3 pisc. chff doc+photos. 02-653.35.25. (V48353)
 Italie, Ombrie, last min. -10% du 24/8 au 28/9, Apeninns, ds. oliveraie, 2 mais. 2-3ch, 2-6p., pisc., calme, vue imprenable, 25km Assisi, ttes commodités. 0495-59.19.18 - www.lepiatte.com (V49154)
 Sicile, à l. agréable maison vac.+ pisc.privée, campagne, calme, mer, bbq, petit prix pour dernières dates disponibles. 0486-09.79.07 soir - www.solsud.135.it (V48984)
 Zelande, (Zoutelande), 2 maisons, 3 et 6p., 3ch., 150km Bruxelles, 250m plage, we-sem., de 250 à 630 EUR/sem. 02/267.39.68. (V49113)
 Costa Blanca, Albir, prox. mer, appart. 2ch.+ 2 sdb., liv, terr., cuis., tvsat., tél.+net, gar., pisc., aircro. 0478-27.49.77. (V49044)
 Les bienfaits de la Mer Noire, cure de jouvence et thérapeutique, rhumatismes-ostéoporose, personnel compétent, groupe sympa, départ et 30/08. 0475-80.63.45. (V49015)
 Suisse, Valais, superbe appart. 6p., grd. conf., cuis. ég., tv, gde.terr., pl. sud, alt. 1.500m, 600 EUR/sem. 081-65.50.11. (V48884)
 Almuncar (20km Motril), digue mer, 1er ét., sup. appart., ttc.f., 2ch., 2sdb., max 6p., pisc., pas animaux, phot/dem., reste 27/6 au 13/7 prix réduit: 750E ou 55E/nuitée. pc08276@scarlet.be (V49106)
 Escala, bel appart. 4p. max., vue sur mer, grde. terr., volets électr., tt. conf.,

Exposition

Du Nil à Alexandrie, histoires d'eaux

Le Musée Royal de Mariemont, qui possède une très belle collection d'objets égyptiens, invite à un grand voyage sur le Nil, source de vie pour toute l'Égypte. Il explore ses mythes et la vie quotidienne au temps des pharaons... avec une escale particulière à Alexandrie.

Sur le sol du musée, une grande carte d'Égypte permet de situer les grands sites, les lacs, les cataractes du grand fleuve. On débouche alors sur Alexandrie, la ville créée en 331 avant JC par Alexandre le Grand. A l'époque, la ville était le véritable centre culturel et économique de la Méditerranée, abritant la plus grande bibliothèque du monde ainsi que le célèbre phare. Dans un premier temps, les puits creusés dans la roche suffisaient à alimenter la ville en eau douce mais, rapidement, l'éloignement du fleuve mythique pose problème. Ptolémée Ier, le successeur d'Alexandre, ordonne le creusement d'un canal qui relie le fleuve à la ville. L'eau passe alors dans des canalisations souterraines qui la purifient. Une solution qui permet également de tisser des liens entre les traditions grecques et égyptiennes. Un nouveau dieu symbolisera ce lien, Sérapis, barbe fournie et cheveux ondulants, version grecque de l'Osiris-Apis égyptien, que l'on voit sur plusieurs médaillons dans l'exposition.

En 365, un raz-de-marée ravage les deux tiers d'Alexandrie et provoque un effondrement des terres et canalisations. Une option se dessine alors :



Stèle d'Horus sur les crocodiles, Égypte, Basse Époque

stocker les eaux lors des crues pour les redistribuer à la saison sèche. D'énormes citernes de plusieurs étages sont creusées sous terre. Elles réutilisent de nombreux matériaux de récupération : colonnes de mar-

bre, chapiteaux sculptés. Des plans, quelques films et maquettes permettent d'en apprécier la superbe architecture.

Les machines à eau

Des solutions individuelles sont aussi trouvées : canaux d'irrigation et machines à eau. Dans l'exposition, de nombreux modèles réduits permettent d'expérimenter la roue à vis d'Archimède, ou les chadoufs, appareils à bascule encore utilisés de nos jours sur les rives du fleuve. A chaque étape, des objets, fragments de pierre gravée, sculptures, médailles, issus des collections du musée ou prêtés par de prestigieuses institutions, tel le Louvre, illustrent le propos. Des amulettes en forme d'hippopotame, animal ambivalent, symbolisent à la fois les dangers de la navigation sur le Nil et le passage vers l'éternité. D'autres objets représentent des tilapias, poissons couramment consommés en Égypte, symboles de renaissance, parce qu'ils trouvent refuge dans la bouche de leur mère qui les recrache une fois le danger passé. A admirer aussi : une loutre en bronze, se tenant debout sur ses pattes arrière, qui semble adorer le soleil.

L'eau magique

Le Nil qui féconde la terre est garant de la vie et, par là-même, symbole d'éternité. L'eau a donc une grande place dans l'antique religion égyptienne. Elle est purificatrice, régénératrice. Elle peut aussi recueillir la puissance d'un objet magique ou d'un texte sur lequel elle s'écoule, et en transmettre la force à qui la consomme. On verra ainsi des stèles d'Horus maîtrisant des animaux menaçants. L'eau était versée sur la stèle, s'imprégnait des forces magiques de l'image, puis était recueillie et donnée à boire au malade pour soigner piqûres ou morsures.

A l'étage inférieur de l'exposition, une statue colossale, un buste féminin, fait l'orgueil du musée. Elle fut l'un des premiers objets achetés par le fondateur du Musée, Raoul Warocqué. L'identité du personnage représenté n'est toujours pas authentifiée. Les équipes scientifiques du Musée et le Centre d'études alexandrines procèdent à des fouilles sur les lieux de la découverte de ce buste. Elles



Statue colossale reine ptolémaïque, Égypte, Alexandrie, période hellénistique : 1^{er} siècle avant J-C.

pouvaient permettre de trouver les preuves irréfutables qu'il s'agit bien de Cléopâtre VII, dernière reine d'Égypte, celle dont le nez fit tant rêver...

// LINDA LÉONARD

>> Du Nil à Alexandrie, Histoires d'eaux - au Musée Royal de Mariemont, jusqu'au 29 septembre - Chaussée de Mariemont, 100 à 7140 Morlanwelz - 4 EUR, gratuit les 1^{ers} dimanches du mois - 064/21.21.93 - www.musee-mariemont.be

A voir également

L'âge de l'Éternité. La donation Boël

Les 42 œuvres de la donation faite au Musée par les époux Boël sont actuellement visibles dans une pièce au sous-sol. Toutes les œuvres témoignent du goût des collectionneurs pour les formes pures, simples et géométrisantes, pour les masques et le jade, ainsi que pour les représentations animales. On remarquera un superbe cheval de cuivre de la dynastie Han, un chat de bronze égyptien ou encore le terrifiant joug de pierre, orné d'une tête de jaguar, de la culture Veracruz, au Mexique.

Solival vous conseille

Des loisirs extérieurs pour tous

Le retour des beaux jours invite à la promenade, à la baignade, aux sorties en pleine nature. Du matériel adapté permet, malgré des capacités réduites, de s'adonner à ses loisirs préférés et de partager avec ses proches les plaisirs de la détente.

Si la pratique du vélo classique n'est pas ou plus possible pour vous ou l'un de vos proches, des alternatives existent : tricycle, tandem, handbike permettant de "pédaler avec les mains", vélo avec assistance électrique, vélo adapté pour pousser un fauteuil roulant... ou encore joëlette, sorte de "fauteuil roulant tout-terrain"... (photo 1). Certains matériels peuvent faire l'objet d'un remboursement. Renseignez-vous auprès de votre mutualité. Pour la location, adressez-vous à votre bandagiste ou à des asbl qui organisent aussi, bien souvent, des activités (1).

Si, lors d'une partie de pétanque, vous éprouvez des difficultés pour ramasser vos boules, le ramasse-boules est ce qu'il vous faut ! Il se présente

sous la forme d'une cordelette avec une extrémité aimantée. (photo 2). Plus besoin de vous baisser !

Le kicker adapté est idéal pour partager un moment convivial. Ce baby-foot est accessible aux personnes à mobilité réduite et aux enfants. Très stable grâce à ses pieds munis de ventouses, il est suffisamment large pour permettre à deux personnes en fauteuil roulant de jouer côte à côte. (photo 3).

Quoi de plus agréable qu'une séance de farniente à la plage... mais comment y accéder avec une voiturette classique ? Des fauteuils roulants tout terrain permettent un déplacement aisé sur le sable et les galets ou dans des chemins de randonnée.

Certains modèles sont conçus pour la baignade en mer ou en piscine. (photo 4) Léger, démontable et facilement transportable, l'hippocampe® permet à son utilisateur d'entrer dans l'eau et de flotter seul (2). Le Tiralo®, fauteuil amphibie est, quant à lui, muni de gros flotteurs (3). Le remboursement de ces fauteuils roulants tout terrain est possible via l'Awiph (en Wallonie) et PHARE (en Région bruxelloise)... Par ailleurs, certaines plages et piscines se sont équipées de ce type de matériel pour la baignade. Même le ski nautique devient accessible à tous ! Le ski nautique adapté est composé d'une planche sur laquelle est fixé un siège adapté à la morphologie de son utilisateur pour un maintien optimal. (photo 5). Il convient à toute personne présentant un handicap moteur ou visuel, novice ou confirmée.

Il est assez difficile, d'une façon générale, de trouver des jeux et loisirs

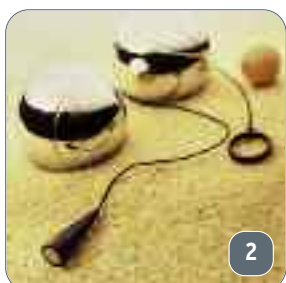
extérieurs adaptés aux personnes en situation de handicap... C'est pourquoi les adaptations sont souvent des créations originales, des "systèmes D". Le concours des "Bricoleurs du cœur" et son équivalent français "Les papas bricoleurs et mams astucieuses" récompensent des trouvailles originales (4). C'est ainsi que l'ont peut découvrir, grâce à eux, des idées de loisirs adaptés comme :

- la trottinette assise,
- la selle d'équitation munie d'un arceau offrant un bon soutien,
- la canne à pêche vibrante, pour les personnes malvoyantes,
- quelques aides pour faciliter la baignade en cas de handicap moteur,

(1) Exemples : Almagic propose la location de vélos adaptés (02/742.19.42. www.almagic.org) - Les Chemins de Traver Se organise des randonnées en joëlette (0484/7700.48. - http://lescheminsdetraver-se.skynetblogs.be) - Joëlettes sans frontières propose des initiations à la joëlette (0477/75.54.96. ou www.balade-handicap.com).
 (2) Infos sur www.tamarico.be
 (3) Infos sur www.tiralo.org
 (4) Infos sur www.handicapinternational.be et www.magazine-declac.com (rubrique pratique - bricolage).



1



2



3



4



5



Que pense le patient des soins de santé ?

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'assurance soins de santé et indemnités, la Mutualité chrétienne a organisé une grande enquête pour mesurer la satisfaction à l'égard des soins de santé. Plus de 21.000 Belges y ont répondu. Leur appréciation générale est positive. Mais il subsiste quelques zones d'ombre, en matière d'accès et de coût des soins. Des mesures sont à prendre, alors que la crise et l'austérité risquent d'aggraver le phénomène...

L'enquête a été réalisée en mars et avril 2013 : 200.000 membres de la MC ont été sollicités et 21.000 ont répondu. Cet échantillon est représentatif de la population belge de 18 ans et plus. Les questions portaient sur la fréquence des contacts avec les prestataires de soins, la satisfaction à leur égard, le mode de prise de contact avec les spécialistes, l'état de santé des répondants, le report éventuel des soins... L'enquête permettait également de suggérer des améliorations. Ce qui frappe à travers les réponses, ce sont les différences entre les catégories socio-économiques.

Un triple fossé

De nombreuses études ont déjà mis en lumière les inégalités de santé et d'accès aux soins entre riches et pauvres, ou selon le niveau de formation. Les résultats de l'enquête confirment le fossé. Il est triple : les moins qualifiés sont en moins bonne santé, ils reportent le plus souvent des soins et utilisent ceux-ci différemment.

Si 74% des répondants qualifient leur santé de bonne à très bonne, ce pourcentage tombe à 55% chez les personnes avec un faible niveau d'études. En moyenne, un Belge sur trois souffre d'une maladie chronique ou d'un handicap ; un sur deux lorsqu'on se focalise sur ceux qui ont un revenu faible. En outre, l'accessibilité financière constitue un réel problème pour les patients appartenant aux catégories socio-économiques moins élevées. Nombre d'invalides, de chômeurs et d'isolés avec enfants indiquent qu'ils reportent des soins faute de moyens. Les plus jeunes et les moins qualifiés, également. Enfin, il est frappant d'observer que les personnes avec un niveau d'étude plus faible consultent moins souvent le généraliste, le dentiste, le gynécologue ou le pédiatre. Clairement, la première ligne doit encore être davantage promue auprès des catégories socio-économiques les plus faibles.

Satisfaction vis-à-vis des médecins

Globalement, les Belges sont satisfaits de leur médecin : jusqu'à 94% d'entre eux expriment leur appréciation très positive vis-à-vis des généralistes, des dentistes et de certains spécialistes concernés par l'enquête, comme les pédiatres, les gynécologues... Ce constat est cependant à nuancer en ce qui concerne le coût des prestations. Rien d'étonnant au regard des études internationales : elles affichent le coût des soins à charge des patients en Belgique comme l'un des plus élevés d'Europe. On parle de 27% du coût total, soit plus de 9 milliards d'euros à charge des patients.

L'enquête en témoigne : les patients manquent d'informations sur le coût de la consultation surtout auprès d'un dentiste, d'un ophtalmologue et d'autres spécialistes. Non seulement le patient ne sait pas ce qu'il payera – ce qui l'inquiète –, mais il trouve la consultation peu accessible financièrement chez le psychiatre et le dentiste en particulier. Les soins dentaires comptent d'ailleurs parmi les soins les plus souvent reportés à cause de leur coût. Enfin, il n'apparaît pas facile d'obtenir rapidement un rendez-vous chez certains

spécialistes, en particulier l'ophtalmologue, le gynécologue ou l'orthopédiste. Or l'existence de délais d'attente trop longs risque de conduire à une médecine à deux vitesses. Il arrive en effet qu'en payant plus, des médecins puissent recevoir plus rapidement le patient en consultation privée qu'à l'hôpital.

Recommandations

Même si le résultat est globalement satisfaisant, l'enquête relève quelques signes inquiétants pour l'accès aux soins, surtout pour les catégories socio-économiques moins élevées. Il faut prendre ces manquements au sérieux, car la crise et l'austérité risquent de les accentuer. Pourtant, moyennant quelques mesures simples et peu coûteuses, nous avons la conviction que l'on peut améliorer l'accès aux soins.

L'inquiétude manifestée sur le coût des soins est en grande partie due au manque d'information et de transparence sur le prix à payer et sur les droits des patients. On peut réduire l'incertitude en simplifiant, uniformisant le montant des tickets modérateurs et en rendant obligatoire la remise par le médecin d'un reçu clair et détaillé du montant effectivement payé. C'est pourquoi la Mutualité chrétienne soutient l'initiative gouvernementale visant à accroître la transparence sur les coûts à charge des patients. Autre piste : informer davantage sur le tiers-payant. Les bénéficiaires de l'intervention majorée ne le savent sans doute pas assez : ils peuvent demander aux médecins généralistes d'appliquer le tiers-payant. Ainsi ils ne doivent plus payer qu'1 euro ou 1,5 euro pour la consultation, selon qu'ils disposent ou pas d'un dossier médical global (DMG). Les médecins généralistes s'étaient engagés à promouvoir le tiers-payant auprès de ce public défavorisé. Après un an et demi, on n'atteint même pas 40% des consultations payées par ces bénéficiaires dans le système tiers-payant. Ces chiffres en attestent : le tiers-payant social et, à travers lui, l'accès aux soins gagnent encore à être promus.

Par ailleurs, les coûts des soins dentaires et de santé mentale rendent ce type de soins moins accessibles. Ils sont relativement mal remboursés et les prix pas assez régulés. Ce sont des besoins à couvrir en priorité.

Enfin, l'existence de délais d'attente longs pour certains soins spécialisés indique qu'il faudrait former plus d'ophtalmologues, de psychiatres et de gynécologues. L'offre de soins n'en serait que meilleure.

Le bulletin des soins de santé-indemnités belges affiche un satisfaction globale. Il est aussi à la source de quelques inquiétudes : inégalités d'accès, coûts peu transparents, reports de certains soins... La Mutualité chrétienne recommande de prendre des mesures pour améliorer ce bulletin de santé. Parmi les pistes à suivre, le renforcement de la transparence sur le coût des prestations et une meilleure information sur les droits des patients.

ça se passe

// Droit à l'alimentation

Le samedi 29 juin, de 9h30 à 17h, goûtez à la prochaine campagne 11.11.11 pour le droit à l'alimentation. Venez vous alimenter de solidarité internationale! Au menu : des tables-rondes, des ciné-débats, des invités, des animations pour petits et grands, un repas de saison, un concert et un apéro solidaire en clôture.

Lieu : Rue de Washington, 40 - 1050 Ixelles
Rens et inscription > 02/250.12.57 • www.cncd.be

// Archéosite d'Aubechies

Les samedi 29 et dimanche 30 juin, l'Archéosite et Musée d'Aubechies-Beloeil organise ses traditionnels Feux de Beltaine. Cette festivité célèbre la naissance de la saison chaude et le renouvellement de la végétation. De nombreux artisans costumés feront la démonstration de leur art. Divers groupes aux sonorités traditionnelles et celtiques se produiront. Le samedi soir, un concert de folk/rock est proposé en prélude au grand feu.

Lieu : Iy, rue de l'Abbaye - 7972 Aubechies
Rens. > 069/67.11.16 • www.archeosite.be

// Ecole des parents

Du vendredi 5 au samedi 7 juillet, l'Ecole des parents et des éducateurs (EPE), association d'éducation permanente, propose des séminaires d'été aux thématiques variées : écoute, sophrologie, développement des aptitudes cérébrales, conciliation vie privée - vie professionnelle, habiter les lieux de vie, s'affirmer sans agressivité... Un second séminaire d'été sur d'autres thèmes se déroule du vendredi 23 au dimanche 25 août à l'Abbaye de Floreffe

Lieu : 62, av. de Fré -1180 Uccle
Rens. > 02/733.95.50 • www.ecoledesparents.be

// Logiciels libres

Du 6 au 13 juillet, la 14^{ème} édition des rencontres mondiales du logiciel libre se tient en Belgique. Elle débute par deux journées grand public, les 6 et 7 juillet, avec diverses activités "libres" (jeux, concours, artistes) et de nombreuses associations du secteur présentes pour faire connaître les services et outils issus des logiciels libres. Les activités se poursuivent, du 8 au 11 juillet, avec un cycle de conférences et d'ateliers.

Lieux : journées grand public : Place de la Monnaie à Bruxelles - journées conférences : ULB - Bâtiments H et K à Bruxelles.
Rens. > 0479/ 36.41.21 • http://2013.rml.info

// Bruxelles fait son cinéma

Libération Films asbl organise chaque été "Bruxelles fait son cinéma". Du 9 au 19 juillet, durant onze soirées, sur de sympathiques places de onze communes bruxelloises, des séances de cinéma renouent avec une vieille tradition : le cinéma itinérant en plein air qui eut son heure de gloire dans les pays méditerranéens. Ces projections gratuites se déroulent à la tombée de la nuit (vers 22 h - snacks et boissons de la Méditerranée à partir de 21h30). Une programmation de films récents de qualité à ne pas manquer.

Rens. > www.liberationfilms.be

// Marionnettes

Au musée des arts de la marionnette, l'exposition patrimoniale "marionnettes du Monde, entre Terre et Ciel" continue en juin. Le public pourra découvrir le fonds permanent du Musée sous différentes scénographies. L'exposition temporaire "Marionnettes de films d'animation", se déroule parallèlement jusqu'au 30 août.

Lieu : 47, rue Saint Martin - 7500 Tournai
Rens. > 069/88.91.40 • www.maisondelamarionnette.be

// Miel et nature

Le dimanche 18 août, Natagora organise la fête du miel et de la nature. Découvertes, gourmandise et multiples activités familiales. Prix : 5 EUR.

Lieu : 42, rue du Lac - 6461 Virelles
Rens. > 060/21.13.63 • www.natagora.be

// Culture et école

Le vendredi 23 août, le SeGEC organise la neuvième université d'été du Secrétariat général de l'enseignement catholique sur le thème "Cultures d'écoles, école de culture - L'école : un projet culturel?". Cette université d'été a une double intention : se rencontrer et échanger pour construire, au fil des ans, une culture commune ; cultiver une certaine idée de l'épanouissement de chacun.

Lieu : Louvain-la-Neuve
Rens. > 02/256.70.72 • http://enseignement.catholique.be

// Séparation ou divorce

Du samedi 14 au dimanche 15 septembre, le Groupe pastoral d'accompagnement des personnes séparées ou divorcées organise un week-end de partage dans la convivialité : une parenthèse pour trouver des pistes personnelles de redémarrage grâce à des échanges avec d'autres qui vivent un même chemin.

Lieu : Rixensart
Rens. > 02/384.35.84 • www.divorce-revivre.be

// Remèdes de grand-mère

Le dimanche 7 juillet, l'Ecomusée du Pays des Collines organise une balade en collaboration avec les guides nature de la région. Trois heures de marche pour découvrir les vertus thérapeutiques de la nature desquelles s'inspireraient nos grands-mères. Entrée libre.

Rens. > 068/64.51.55 • ecomuseedupaysdescollines@skynet.be

// Education aux médias

Dès la rentrée 2013, l'IHECS lance le nouveau master Éducation aux médias. Un programme novateur en réponse à un enjeu sociétal majeur. Objectif : former et outiller un nouveau type d'intervenant éducatif spécialisé à intervenir dans une diversité de contextes éducatifs.

Rens. > 02/512.90.93 • eam@ihecs.be

// Jeunes et maladies chroniques

Du 1^{er} au 5 juillet, l'Institut de recherche santé et société (UCL), en collaboration avec les Cliniques Universitaires Saint-Luc, organise une semaine d'ateliers créatifs et ludiques à destination des jeunes vivant avec une maladie chronique et leurs parents. Au programme : quatre après-midis encadrées par des professionnels de la santé et des artistes pour parler de sa santé. Une conférence-exposition clôturera la semaine le vendredi 5 juillet à 17h.

Lieu : Bruxelles
Rens. > Isabelle Aujoulat • 02/764.34.75 • isabelle.aujoulat@uclouvain.be

// Brevet Bagic

Le 4 juillet et le 28 août, le CIEP organise des séances d'info sur la formation Bagic. Le cycle est destiné à toute personne impliquée dans des Centres culturels, projets d'éducation permanente, projets associatifs... désireuse de développer des compétences de conception et de réalisation de projets.

Rens. > Francine Baillet • 02/246.38.41 • bagic@ciep.be

// Pain, bière, fromage

Les samedi 17 et dimanche 18 août, le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne organise le week-end pain bière et fromage. Un week-end axé sur la découverte et la dégustation de produits authentiques et de qualité du Parc Naturel et des terroirs wallons. Prix : 3 EUR.

Lieu : 6, rue de la Burdinale - 4210 Burdinne
Rens. > 085/71.28.92 • www.burdinale-mehaigne.be

// Vieillesse

Lundi 16 septembre, l'asbl Bien Vieillir lance la formation "réfèrent" démence qui se déroulera jusqu'au mois de décembre. Agréée par le SPF Santé publique, la formation se déroule en 10 journées mêlant théorie, pratique et visites. Prix : 700 EUR

Lieu : Namur
Rens. > 081/65.87.00 • lebienvieillir@skynet.be